

Pondération

BULLETIN DE LA LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE

Cet appel de la Ligue Contre la Violence Routière a été signé par 143 personnalités

- ↪ Parce que la délinquance routière est la première cause de mortalité des jeunes de notre pays, et les condamne aux pires handicaps,
- ↪ Parce qu'une civilisation doit se mesurer au soin qu'elle prend de sa jeunesse, plus qu'à la progression de ses valeurs boursières,
- ↪ Parce que le ministre des transports a promis en novembre 1997 de diviser par deux en cinq ans le nombre des victimes d'accidents de la circulation,
- ↪ Parce que cette promesse a été suivie en 1998 d'une augmentation du nombre de tués, puis d'une stagnation,
- ↪ Parce que le principe de précaution qui s'applique scrupuleusement dans certains domaines est totalement ignoré dans le domaine de l'insécurité routière,
- ↪ Parce que les causes de la majorité des accidents corporels sont parfaitement connues, Parce que les remèdes sont eux aussi connus et efficacement appliqués dans d'autres pays de l'Union Européenne,
- ↪ Parce que la France sacrifie chaque année deux fois plus de vies humaines que certains de ces pays, Parce que la sécurité routière a été déclarée grande cause nationale de l'an 2000,
- ↪ Les signataires de ce manifeste demandent aux autorités d'agir en prenant les moyens de faire appliquer la réglementation adoptée pour sauvegarder l'intégrité physique de tous les usagers de la route.

Le sondage de l'I.F.O.P. pour l'Express et la Sécurité Routière révèle que :

- 70 %** des Français sont favorables à la limitation de la puissance des véhicules dès leur construction en bridant les moteurs.
- 75 %** des constructeurs accepteraient de s'y plier.
- 81 %** des Français sont favorables à l'annulation du permis en cas d'accident grave dû à des infractions, jusqu'à ce que l'automobiliste le repasse.
- 68 %** des Français sont favorables à une peine de prison ou à la confiscation du véhicule en cas d'accident grave dû à des infractions.



OBJECTIF:
ZÉRO ACCIDENT

Abonnement annuel : 75 F

Ligue Contre la Violence Routière

15 rue Jobbé-Duval - 75015 PARIS - Tél. : 01.45.32.91.00 - Fax : 01.45.32.91.01

Juillet - Août - Septembre - Octobre 2000 - **N° 45**

Sommaire

Éditorial	3
Appel de la Ligue Contre la Violence Routière	4
Liste des 143 premiers Signataires de l'Appel	5
Enseignements cliniques à tirer de quelques accidents récents	6-7
Colloques auxquels nous avons assisté.....	8
Forum Automobile et Société	8
Les Assises de la Sécurité Routière	9
La Vie des Associations Départementales et les Activités dans les Départements.....	10-11-12-13
Nous sommes majoritaires et Intervention dans les médias	14
Associations Départementales	15
Conseil d'Administration et Bureau National, Délégués Régionaux et Bulletin d'Adhésion.	16

M. CHIRAC : la vache folle, la voiture folle

Nous avons cru mal lire, donc chacun de nous a bien relu, en articulant les mots : non, nous ne nous sommes pas trompés, Monsieur CHIRAC a bien dit :

"Aucun impératif ne peut être placé plus haut que l'exigence de la santé publique. Aucune autre considération ne saurait inspirer l'action des pouvoirs publics... Aucune objection économique, aucune contrainte technique ne peuvent être retenues qui seraient contraire à cet impératif. Tout doit donc être mis en œuvre pour parvenir à une sécurité maximale".

Les accidents de la route tuent 8 000 fois plus que la vache folle : nous conseillons donc à notre Président de lire 8 000 fois par an à la télévision, le même message ci-dessus, c'est-à-dire une fois par heure environ, 24 h sur 24.

Prochain numéro : Faute de place, nous n'avons pas pu publier les deux sujets suivants que nous traiterons dans notre prochain numéro:

- ✉ **Le comité interministériel de sécurité routière** qui s'est réuni le 25 octobre 2000
- ✉ **Les témoignages de nos adhérents**
- ✉ **Certains comptes-rendus récemment reçus concernant la semaine de sécurité routière (Bouches-du-Rhône, Var ...)**

Présidents départementaux, adhérents, n'oubliez pas de :

- ✉ Nous transmettre votre e-mail si vous n'êtes pas encore sur notre liste .
- ✉ Nous indiquer les noms des avocats dont vous avez été satisfaits : compétence dans le domaine des accidents, et bonne compréhension des problèmes des victimes.

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE - 15 Rue Jobbé-Duval - 75015 PARIS

Tél. : 01.45.32.91.00 - Fax. : 01.45.32.91.01

e-mail : lcvr.paris@wanadoo.fr - Site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/lcvr>

LA LIGUE. EST MEMBRE DE LA FEDERATION EUROPEENNE DES VICTIMES DE LA ROUTE (F.E.V.R.)

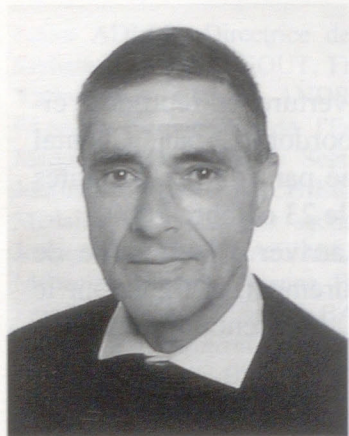
Directeur de la publication : Jacques ROBIN -

Comité de rédaction : O. ARNAUD - J. LE FÈVRE - C-M LAURENT - P. LAVILLE - F. LOCQUENEUX -
Ch. PERRICHON - G. PÉTIN - J. ROBIN - P. SOLVICHE - O. VAN HÉE - V. VAREILLES

Frappe et mise en page : Maria MÉRIAU

Imprimerie : Compédit-Beauregard - 61600 La Ferté Macé

Dépôt légal n° 11 - . 2000 - n° CPPAP : 67845 - ISSN : 0297-5874



Il y a quelques semaines, cinq personnes étaient tuées lors d'un rallye automobile organisé dans l'Yonne par une voiture roulant à grande vitesse qui avait percuté un pylône électrique à la suite d'une sortie de route. Précisons que ce rallye se déroulait sur un itinéraire formé de sections de routes du département, et non sur un circuit spécialement aménagé.

Peu de temps après, une chaîne de télévision diffusait à une heure de grande écoute le film TAXI, qui présente des cascades spectaculaires dans les rues de Marseille : et ceci sans avertissement particulier, et malgré l'opposition que nous avons manifestée.

Il y a plus d'un an, une mère de famille est morte avec ses 2 enfants, dans sa voiture en flammes, à la suite d'un accident provoqué par un jeune conducteur qui faisait une course poursuite avec un autre sur l'autoroute A1, à hauteur du Bourget : les deux jeunes se rendaient à un "run" sauvage, se

déroulant sur une portion de chaussée normalement ouverte à la circulation et réservée, en toute illégalité, par les organisateurs à ce culte de la vitesse pure.

La vitesse est grisante. Depuis la bataille de Marathon, les coureurs à pied et les cavaliers se sont efforcés de battre des records, pas toujours sans danger : le premier marathonien est mort au terme de sa course, nous dit la légende, et nombre d'accidents de cheval ou de char en course ont coûté la vie à leurs cavaliers ou conducteurs. Mais il s'agissait là d'hommes qui savaient qu'ils prenaient un risque pour eux-mêmes. Aujourd'hui encore les pilotes de course automobile savent qu'ils prennent un risque, mais pour eux-mêmes, du moins depuis le dramatique accident des 24 heures du Mans survenu il y a 45 ans, au cours duquel plusieurs dizaines de spectateurs avaient été tués dans les tribunes par une voiture qui avait explosé à la suite d'un accrochage.

Or ce n'est pas le cas des deux accidents que j'ai cités : Il y avait un risque pour les spectateurs dans le premier cas et pour les autres usagers dans le second. De ces pilotes de rallye, tout comme des "héros" du film Taxi, on sait bien qu'un jour ou l'autre ils feront des émules qui se livreront à toutes sortes de manœuvres mettant en danger, non seulement leur propre vie, mais aussi celle d'autres utilisateurs de la route, parfaitement innocents, eux, comme cette malheureuse mère de famille.

Trois faits, trois cas de défaillances des pouvoirs publics.

Dans le premier cas, les organisateurs du rallye ont obtenu une autorisation d'un Préfet dont les services ne se sont pas assurés que la sécurité des spectateurs était garantie.

Dans le second, les autorités n'ont pas réagi à la diffusion d'un film présentant comme des exploits des violations flagrantes de la loi sur la route. Ce film est une provocation et nous avons demandé que la projection soit annulée. Sans trop d'illusion. La moindre des choses aurait été qu'il soit projeté à une heure tardive et précédé d'un sévère avertissement.

Dans le troisième, les forces de l'ordre ont baissé les bras devant une utilisation illégale de la voie publique. La vitesse, pourquoi pas, mais aux risques exclusifs de ceux qui la pratiquent, et non sur le domaine public ouvert à tous.

Conclusion : les pouvoirs publics, qui devraient faire respecter la loi sur la route, ont démissionné. Un petit calcul : sur l'ensemble du réseau routier français, on compte 500 milliards de véhicules-kilomètres (un véhicule parcourant 1 km = 1 véhicule-km) parcourus par des véhicules légers immatriculés en France. Les agents du Ministère des Transports qui effectuent des observations (sans sanction) des vitesses pratiquées en différents points du réseau notent de 50 à 80 % de taux de dépassement de la vitesse maximale autorisée. Pour tenir compte des embouteillages, admettons seulement un taux de 20 % : cela fait 100 milliards de véhicule-km parcourus en excès de vitesse chaque année. Or il y a seulement 1 million de procès-verbaux dressés chaque année pour excès de vitesse, soit 1 procès-verbal pour 100 000 km parcourus en excès de vitesse. Dans quel domaine de la vie publique la loi est-elle aussi fréquemment bafouée ?

Pour nous, cette situation est intolérable.

Pour paraphraser un homme célèbre, j'ai fait un rêve : plus aucun automobiliste ne roule en excès de vitesse : c'est 4 000 morts et autant de blessés très graves en moins chaque année sur nos routes, une somme incommensurable de douleurs épargnée. N'est-ce pas un enjeu qui vaut que l'on y consacre quelques milliards de francs, et une forte volonté politique ?

Le Président,
Philippe LAVILLE

Appel de la Ligue Contre la Violence Routière



L'appel figurant en première page de couverture et reproduit ci-dessous avec les signatures, à été coordonné par Chantal PERRICHON, Vice-Présidente. Il a été signé par 143 personnalités de tous horizons, et est paru dans Libération le 23 octobre 2000.

Des signatures prestigieuses continuent à arriver : l'ensemble de l'appel sera de nouveau rendu public ultérieurement, et figure sur le site de la Ligue Contre la Violence Routière (<http://perso.wanadoo.fr/lcvr>)

Cet appel, ainsi que le sondage de l'I.F.O.P. paru dans l'Express du 2 novembre 2000, constituent un tournant majeur pour faire prendre conscience aux autorités (justice, préfet, police, gendarmerie, maires, parlementaires, ministres) que les Français ne sont pas d'accord avec le laxisme que les autorités tolèrent .

Parallèlement à la poursuite de la collecte de signatures de personnalités pour cet "appel", nous lançons, avec le même texte, une "pétition" : le nom et l'adresse complète des signataires devront figurer afin de donner toute sa valeur à la pétition. Un modèle disponible au siège, et a été adressé aux présidents d'associations départementales.

Pour recueillir les signatures, il est souhaitable que les présidents départementaux saisissent toutes occasions (manifestations, salons, colloques...) et que les adhérents mettent à profit leurs réseaux d'amis et de connaissances.

Texte de l'appel de la ligue contre la violence routière

Parce que la délinquance routière est la première cause de mortalité des jeunes de notre pays, et les condamne aux pires handicaps,

Parce qu'une civilisation doit se mesurer au soin qu'elle prend de sa jeunesse, plus qu'à la progression de ses valeurs boursières,

Parce que le ministre des transports a promis en novembre 1997 de diviser par deux en cinq ans le nombre des victimes d'accidents de la circulation,

Parce que cette promesse a été suivie en 1998 d'une augmentation du nombre de tués, puis d'une stagnation,

Parce que le principe de précaution qui s'applique scrupuleusement dans certains domaines est totalement ignoré dans le domaine de l'insécurité routière,

Parce que les causes de la majorité des accidents corporels sont parfaitement connues, Parce que les remèdes sont eux aussi connus et efficacement appliqués dans d'autres pays de l'Union Européenne,

Parce que la France sacrifie chaque année deux fois plus de vies humaines que certains de ces pays,

Parce que la sécurité routière a été déclarée grande cause nationale de l'an 2000,

Les signataires de ce manifeste demandent aux autorités d'agir en prenant les moyens de faire appliquer la réglementation adoptée pour sauvegarder l'intégrité physique de tous les usagers de la route.

Liste des 143 premiers signataires de l'appel

Laure ADLER, Directrice de France Culture - Agnès B., Styliste - Albert ALGOUT, France Inter - Pierre AMOYAL, Violoniste - Claudie ANDRE-DESHAYS, Astronaute de l'Agence Européenne de l'Espace - Michel ANDRIEU, Médaille d'Or au J.O. Section Aviron - José ARTUR, Journaliste - André ASCHIERI, Député - Brahim ASLOUM, Médaille d'Or aux J.O section Boxe - Sylvain AUGIER, Journaliste - Sabine AZEMA, actrice - Pr Eric BACCINO, Médecine légale - Etienne BACROT, GMI, Champion de France d'Échecs - Élisabeth BADINTER, Philosophe - Patrick BAUDRY, Astronaute, Pilote d'essais - Pierre BELFOND, Éditeur - Renato BERTA, Chef Opérateur - Mg. BILLË, Archevêque de Lyon - Mattia BONETTI, Designer - Bernard BOSSON, Ancien Ministre, Député - Dalil BOUBAKEUR, Recteur de la Grande Mosquée de Paris - Madona BOUGLIONE, Directrice du théâtre du Ranelagh - Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Journaliste, Producteur - Pierre BOULEZ, Compositeur, Chef d'Orchestre - Carole BOUQUET, Comédienne - Pierre BOUTEILLER, Directeur de France Musiques - Anne BROCHET, Actrice - CABU, Dessinateur - Jean-Pierre CASSEL Acteur - CAVANNA, Journaliste, Écrivain - Françoise CHANDERNAGOR, Écrivain - Georges CHARPAK, Physicien, Prix Nobel - Jean Arnold de CLERMONT, Président de la Fédération Protestante de France - Corinne COBSON, Styliste - Yves COCHET, Vice-Président de l'Assemblée Nationale - Daniel COHN-BENDIT, Député Européen - Michel COMBES, Astronome - Emmanuel CURT, Percussion solo Orchestre National de France (ONF) - Philippe DECOUFLÉ, Artiste - Pierre DECROIX, Président d'Honneur de la Fédération Française de GO - Jean-Luc DEJEAN, Écrivain - Frédéric DELACOURT, Président du Collectif des Pédiatres Libéraux - Catherine DOESE, Violoniste ONF - René DOSIERE, Député - Alain DUAULT, Producteur TV et Radio - Serge DUCHESNE, Soliste corniste ONF - Sophie DULAC, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Publicis - Yves DUTEIL, Chanteur - Gad ELMALEH, Comédien - Marc EMIG, Navigateur - Équipe de football de Montpellier S.C - Michèle FITOUSSI, Journaliste-Écrivain - Jean-Louis FOULQUIER, Producteur à France Inter - Jacques FOURQUET, Trombone solo ONF - Valérie FRATELLINI, Professeur à l'École Nationale du Cirque - Antoine GARAPON, Magistrat - Gérard GAROUSTE, Peintre, sculpteur - Élisabeth GAROUSTE, Designer - Pascal GENTIL, Médaille de Bronze aux J.O. section taekwondo - Pr Marc GENTILINI, Président de la Croix Rouge Française - Philippe GLOAGUEN, Écrivain, Guide Routard - Pr. Bernard GLORION, Président de l'Ordre National des Médecins - Jean-Jacques GOLDMAN, Chanteur - Pr Claude GOT, Accidentologiste - Pr GRASSET, Président de PROPARA : accueil des traumatisés de la moelle - Jacques GRIMBERT, Dr de la Musique à la Sorbonne - Robert GROSFILLEY, Journaliste - Alexis GRUSS, Directeur du Cirque - Geneviève GUICHENEY, Médiatrice à France Télévision - Jean-Claude GUILLEBAUD, Journaliste, Écrivain - Jean-Pierre HAIGNERE, Astronaute de l'Agence Européenne de l'Espace - Robert HAZAN, Président de l'Institut Technique d'Accidentologie - Anne-Marie IDRAC, Ancien Ministre,

Député des Yvelines - Irène JACOB, Comédienne - Albert JACQUARD, Généticien - Agnès JAOUÏ, Comédienne, Auteur - Georges KIEJMAN, Ancien Ministre, Avocat - Gérard KLEIN, Comédien - Christian LACROIX, Designer - Lucien LANIER, Sénateur - Olivier LATRY, Organiste titulaire de Notre-Dame de Paris - Joël LAUTIER, GMI, assistant de Kramnik au championnat du monde 2000, ancien Champion de France d'Echecs - Maryvonne LE DIZES, Violoniste, Soliste de l'E.I.C. - Luc LEBLANC, Champion du Monde de cyclisme - Annick LE FLOC'HMOAN, Journaliste "Elle" - Jacques LEGROS, Journaliste à T.F.1 - Pierre LESCURE, Président de Canal+ - Michael LEVINAS, Compositeur, pianiste - Raymond LEVY, Président d'Honneur de Renault - Didier LOCKWOOD, Violoniste, Compositeur - Frédéric LODEON, Chef d'orchestre et Producteur radio - Sylvain LUC, Artiste de jazz - Jacques MAILLOT, Président Directeur Général de Nouvelles Frontières - Noël MAMERE, Député - Jacky MAMOU, Pédiatre, Président d'Honneur de Médecins du Monde - Michel MARCUS, Magistrat - Daniel MERMET, Journaliste - Jean-Jacques MILTEAU, Musicien - Ariane MNOUCHKINE, Directrice du théâtre du Soleil - Alain MOGLIA, Dr. Orchestre de Chambre National de Toulouse - Denis MOREAU, Magistrat - François OZON, Réalisateur - Christophe PELLET, Auteur dramatique - Anne-Marie PERIER-SARDOU, Journaliste - Mireille PERRIER, Actrice - Pr Paul PETIT, Président du SAMU de France - Michel PLATINI, Conseiller du Président de la FIFA - Marianne POLLIN, Violoniste ONF - Gaston POULAIN, Évêque - Henri PUJOL, Président de la Ligue Nationale contre le Cancer - Yves QUERE, Physicien, Académicien - Alain REMOND, Rédacteur en chef de "Télérama" - Henry RENAULDON, Magistrat - Caroline RITCHOT, Violoniste ONF - Pierrette ROSSET, Journaliste - Laurent ROUBACH, Guitariste jazz - Marcel ROYER, Secrétaire Général de la FNATH - Claude SARRAUTE, Journaliste - Georges SARRE, Ancien Ministre, Député de Paris - Gérard SAUMADE, Député - Laurent SCHWARTZ, Mathématicien, Médaille Fields - Jacques SECRETIN, Ancien champion d'Europe de tennis de table - Françoise SEIGNER, Artiste dramatique, Sociétaire honoraire de la Comédie Française - Antoinette SEILLIERE - Michel SIFFRE, Chercheur spéléologue - René-Samuel SIRAT, Grand Rabbin - Joseph SITRUCK, Grand Rabbin de France - SOKAL, Dessinateur de BD - Philippe STARCK, Designer - Alan STIVELL, Artiste - Alain de SWARTE, journaliste - Jérôme THOMAS, Médaille de Bronze aux J.O section Boxe - Alain TOURRET, Député - Joël VAÏSSE, Trombone solo ONF - Michel VAUZELLE, Ancien Ministre, Député, Président du Conseil régional de la région PACA - Michèle VERGNE, Mathématicienne - Karine VIARD, Comédienne - Claude VILLERS, Journaliste-Producteur France INTER - Pierre VILLERS, journaliste - Eric VINAY, journaliste - Antoine WAECHTER, Président du Mouvement Écologiste Indépendant - Jean-Michel WILMOTTE, Architecte - Adrien ZELLER, Ancien Ministre, Président du Conseil Régional d'Alsace - Elsa ZYLBERSTEIN, Comédienne.

Enseignements à tirer de quelques accidents récents

Jacques ROBIN



Merci à tous ceux qui m'adressent les coupures de presse des accidents exceptionnellement graves, c'est-à-dire : soit plusieurs tués, soit un piéton ou un cycliste ou un enfant tué.

↪ **Accident frontal** . Un lot malheureusement toujours important d'accidents frontaux, dont cinq jeunes tués à 5 heures du matin près de Rennes le samedi 1^{er} juillet 2000. Les ingénieurs réalisent pourtant de plus en plus une "zone de récupération" de deux mètres environ, en bordure des "routes principales" conformément aux recommandations de 1994 (ARP), mais encore faut-il rouler à moins de 90 km/h (80 par exemple) pour que la voiture accepte, sans perte de contrôle, le coup de volant d'évitement vers l'accotement.

↪ **Sur-accident** . Souvent les gendarmes ou les pompiers s'activant sur un accident ne signalent pas assez loin à l'amont leur présence ou la présence de leur véhicule en bord de route. Il est possible que ce soit ce qui s'est passé le 2 mai dernier en Charente où six pompiers ont été fauchés par une voiture conduite par un automobiliste en état d'ébriété.

↪ **Rétroviseur pour camion** . Dramatique lorsque votre fille circule à vélo une dizaine de mètres devant vous et que vous voyez un camion de ramassage d'ordures tourner brusquement à droite et écraser l'enfant sous vos yeux : Marine PÉREZ, 9 ans a été tuée comme cela le 5 mai 2000, à 8 heures, en allant à l'école à Tournefeuille. La présence d'un rétroviseur dit "de marche pied", qui permet de voir "à côté" du camion, aurait évité ce drame. Certains camions l'ont, nous demandons qu'il soit rendu obligatoire (voir n° 43 de Pondération, demande C3 de nos 43 sujets).

↪ **Piéton sur autoroute** . Un accident sur autoroute parfois sans gravité, se transforme vite en drame si, une fois sorti du véhicule et devenu piéton on ne prend pas garde à s'écarter de la chaussée : sur l'A11 à la chapelle d'Aligné, le chauffeur d'un camion qui était allé au fossé, s'est aventuré à pied ensuite sur la chaussée et a été fauché par un autre camion.

↪ **Arbres** . Toujours beaucoup d'accidents mortels : le dimanche 9 mai 2000 : quatre jeunes sont tués dans l'après-midi à Ensisheim (Haut-Rhin). L'accident s'est produit en ligne droite. Le conducteur a perdu le contrôle de sa voiture qui est allée se disloquer avec une extrême violence sur un platane. Sans arbre il est vraisemblable que les occupants, après un tonneau ou des têtes-à-queues dans les champs, auraient été seulement blessés.

↪ **Autoroute** . Chacun de vous a été l'objet de pressions de la part d'un automobiliste qui circule très près, derrière vous, sur la voie rapide (gauche) de l'autoroute, lorsque vous êtes en train de doubler une file de voiture, et que vous roulez "seulement à 130 km/h". Souvent pour montrer que vous le gênez, il donne des coups de phares, ou (méthode venue d'Allemagne) il actionne son clignotant.

Le 13 mai dernier, sur l'autoroute A10 à Gidy, ce fut beaucoup plus grave : le véhicule qui arrivait derrière a percuté à vive allure la voiture de M. MAHIEUX qui était en train d'effectuer un dépassement au volant de sa Peugeot 306 : Il a été tué, et sa femme blessée.

↪ **Tracteur agricole** . Un type d'accident s'est produit plusieurs fois ces derniers mois : le tracteur qui tourne à gauche pour entrer dans un chemin ou une route secondaire, au moment où on le double. Le plus souvent la voiture ou la moto qui le double se déporte à gauche pour l'éviter, et sort de la route à grande vitesse : dans les cas concernés, les conducteurs ont été tués, alors que le tracteur n'a été que plus ou moins renversé.

Ce type d'accident est un piège, même pour un conducteur prudent ; car d'une part, il n'est plus là pour donner sa version des faits et d'autre part, même si votre vitesse est de 90 km/h, le conducteur du tracteur dira : "il m'a doublé comme un fou à très grande vitesse" (90 km/h, par rapport à la faible vitesses du tracteur cela paraît effectivement très rapide). Et enfin le conducteur du tracteur aura tôt fait de nettoyer son clignotant boueux avant l'arrivée des gendarmes. Ajouter à cela que le tracteur est très maniable et que sa manœuvre de tourne à gauche est extrêmement brutale. Doubler un tracteur nécessite donc une vigilance extrême.

- ☞ **Glissières métalliques** . Lundi 7 août 2000, autoroute A7, Drôme (Porte les Valence) : un semi-remorque roulant à droite s'est subitement déporté sur la gauche a défoncé la double glissière du terre-plein central, et est allé sur l'autre chaussée percuter de front un camion, en frôlant au passage une voiture : trois morts (les conducteurs des deux camions et un enfant, qui était dans l'un des deux camions).
- ☞ Un accident similaire s'est produit le 14 avril de cette année, encore sur l'A7, et toujours dans la Drôme : les deux chauffeurs sont morts sur le coup. Interrogé par le Dauphiné Libéré, le Capitaine ARSAC (chef de l'Escadron départemental) répondait : *"Ce type d'accident arrive chaque année. Il est pratiquement imparable. Ces glissières (métalliques) peuvent résister à un choc produit par une voiture, pas par un camion... Les A.S.F étudient actuellement la mise en place de glissières béton, beaucoup plus résistantes"*.
- ☞ Ce type d'accident, malheureusement trop fréquent, est imparable pour ceux qui circulent sur l'autre voie et voient brutalement un camion franchir le terre-plein central en défonçant les glissières métalliques. Imparable sauf justement si les glissières sont en béton (appelées "muret californien") car elles sont beaucoup plus solides que les glissières métalliques, et arrêtent les poids lourds. On objectera qu'elles sont moins souples et font ricocher les voitures qui les heurtent : oui, mais les conséquences sont incomparablement moins graves que celles provoquées par un accident frontal sur l'autre chaussée qui produit 3 , 4 ou 5 morts.

Conclusion : Systématiser les glissières béton sur les terre-pleins centraux des autoroutes et utiliser les glissières métalliques uniquement sur le coté droit de l'autoroute .

- ☞ **Carrefour à "tourne à gauche central"**. Cinq tués dont quatre enfants dans un carrefour en Vendée à la Bernardière, le 3 juin 2000. Ils revenaient d'une compétition de V.T.T. Le père d'un des quatre enfants conduisait et abordait le carrefour par la route non prioritaire (stop), équipé d'un îlot brise vitesse bien visible. Pour une cause quelconque (distraction, précipitation, fatigue ...) il a entrepris de traverser alors que survenait sur sa gauche un 4x4. Le choc a été extrêmement violent : la voiture a été disloquée, et éparpillée en plusieurs morceaux. Il n'y a pas eu de traces de freinage : la maison, à deux mètres de la chaussée réduisait la visibilité. Ce type de carrefour dit "à tourne à gauche central", très en vogue dans les années 70 est un grand "faiseur de points noirs". Un de ses défauts est de ne pas inciter le véhicule prioritaire à ralentir, ce qui a été ici la cause de la gravité de l'accident. L'A.R.P. (recommandations pour l'Aménagement des Routes Principales), et le guide d'aménagement des carrefours interurbains précisent que ce type de carrefour *"limite le risque d'accident de tourne-à-gauche, mais augmente le risque d'accident de cisaillement (entre un véhicule dans la route secondaire traversant la route principale et un véhicule prioritaire) dans la deuxième partie de la traversée. Cet aménagement n'est donc recommandé que ... lorsque le trafic traversier n'est pas trop élevé"...* *"Par rapport à d'autres types de carrefours, les carrefours non giratoires ont un niveau de sécurité en moyenne peu élevé"...* *"dans un carrefour giratoire, le nombre et la gravité des accidents sont en général beaucoup plus faibles"*.

En conclusion, lors des réaménagements de carrefours, la sécurité doit primer sur la fluidité de la voie principale, ce qui conduit à adopter la solution de carrefour giratoire, et à exclure le type carrefour "tourne à gauche central".



Carrefour de la Bernardière (Vendée) : cinq tués dont quatre enfants - juin 2000

Colloques auxquels nous avons assisté

Congrès "Mobilité et Sécurité Routière sans Frontières" (Luxembourg 10 - 11- 12 mai 2000) :

Intervention de Jacques ROBIN, vice-président de la Ligue Contre la Violence Routière, sur le thème des "audits de sécurité routière des infrastructures". Des interventions très intéressantes concernaient la voiture intelligente, la route intelligente, les giratoires...

"Quelle information pour les adolescents de 15 à 19 ans ?" (C.I.R.P.AE) : 18 mai 2000.

De nombreuses communications de qualité, en particulier l'intervention de Béatrice SPEISER (C.F.E.S.)

sur les risques de dépendances au tabac, à la drogue, à l'alcool.

"Vigilance et Conduite" à la Prévention Routière le 20 avril 2000.

Plusieurs médecins ont traité des différents aspects de la fatigue, de l'endormissement au volant : Jean-François CAILLARD, Damien LÉGER, Charles MERCIER-GUYON. La somnolence est influencée par le nombre d'heures écoulées depuis qu'on s'est réveillé, par le faible temps de sommeil et par les boissons alcoolisées, même en faibles quantités. Pour combattre cette somnolence : sieste courte : 20 minutes à réveil programmé, café, vitamine C.

Forum Automobile et Société Paris le 12 septembre 2000

Ce colloque était organisé par le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles.

Trois thèmes principaux ont été traités :

- ↪ L'automobiliste est-il un frein à la sécurité ?
- ↪ L'état de santé de la pollution.
- ↪ Non au tout automobile !

Dans son introduction, Marc GUILLAUME (professeur d'économie) a rappelé que le secteur des constructeurs automobiles représente 500 milliards de francs de chiffre d'affaire et qu'il emploie directement 350 000 personnes, mais 2,5 millions en comptant les industries en amont et les transporteurs de marchandises et de voyageurs. Il affirme que l'automobile n'est pas un objet politiquement correct. Elle a au contraire tout pour être écologiquement, socialement incorrecte. Bref, elle est le parfait bouc émissaire.

Isabelle MASSIN (Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière) rappelle qu'on estime le coût de l'insécurité routière à 120 milliards de francs (en intégrant les dépenses de réparations, les arrêts de travail, les pertes de production). Les accidents corporels sont estimés à 60 milliards de francs, mais le coût humain n'est évalué dans aucune de ces estimations.

Elle retient trois points importants :

- ↪ Sortir d'une approche culpabilisatrice pour aller vers une approche analytique.
- ↪ Prendre conscience que c'est un problème majeur de santé publique.
- ↪ Le décès sur la route est la première cause de mortalité des 15-24 ans.

Le docteur Jean-Yves LE COZ (directeur du L.A.B.) a déclaré que ce qui est fondamental c'est la connaissance : comprendre ce que les conducteurs ont perçu dans les situations à risques, ce qu'ils ont compris, décidé de faire et essayé de réaliser. Tout ceci se fait dans un contexte où le développement de l'électronique permet de penser que l'on va pouvoir mettre en place des systèmes d'aides à la conduite. Le débat porte sur les problèmes de l'automatisation de la conduite automobile.

Muriel HUMBERTJEAN (directrice adjointe de la S.O.F.R.E.S.) : des sondages montrent que 90 % des Français jugent que l'on n'a pas su ramener les accidents de la circulation à un niveau acceptable.

Lors du débat avec la salle, Jacques ROBIN (Ligue Contre la violence Routière) a suggéré que les compteurs de vitesse soient plus lisibles par le conducteur (position homogène de l'aiguille, comme pour les montres : par exemple 100 km/h toujours en haut) et aussi plus visible des passagers : quand le conducteur sait que les enfants ou le conjoint voient le compteur de vitesse, cela le fait ralentir.

Louis SCHWEITZER (P.D.G. Renault), traite le sujet de la boîte noire. On sait que lors d'un accident d'avion, on utilise la boîte noire ; on ne l'ouvre donc que dans ces circonstances, pour mieux comprendre ce qui s'est passé et en tirer les conséquences. Cette manière de procéder s'étendra un jour ou l'autre à l'automobile, d'autant que cet équipement ne représente pas un coût significatif. Mais il faut que cette évolution soit acceptée, que les acquéreurs d'une automobile n'aient pas le sentiment d'embarquer un "mouchard".

Jean-Martin FOLZ (P.D.G. de P.S.A. Peugeot-Citroën) s'est montré pour sa part très défavorable à la boîte noire.

Médicaments et aptitude à la conduite automobile

Paris le 30 octobre 2000

Colloque réalisé sous l'égide de la F.F.S.A. (Fédération Française des Sociétés d'Assurance) et la Prévention Routière, et organisé par le docteur Charles MERCIER-GUYON directeur du C.E.R.M.T. (Centre d'études et de recherche en médecine du Trafic).

L'absorption de certains médicaments constitue une des causes d'accidents de la circulation, mais dans une moindre mesure que l'alcool et la drogue. Les médicaments visés sont essentiellement à base de Benzodiazépines ou Opiacés.

Le décret du 10 mai 1999 a institué un pictogramme qui est apposé sur les boîtes de médicaments : un triangle rouge avec une voiture à l'intérieur. Mais pour des raisons de prudence, certains laboratoires pharmaceutiques l'apposent même sur les médicaments qui ne le nécessitent pas.

On distingue 3 niveaux :

- ☞ Classe 1 : compatible avec la conduite : certains médicaments comme les benzodiazépines ou les hypnotiques pris pendant de courtes durées.
- ☞ Classe 2 : compatible avec la conduite des véhicules légers individuels, mais incompatible pour le groupe lourd (poids lourds, taxis...) : les benzodiazépines et les hypnotiques pris pendant de longues durées, ainsi que d'autres produits plus sédatifs.
- ☞ Classe 3 : incompatibles avec la conduite (sauf avis de la commission médicale du permis de conduire) : exemple : produits d'anesthésie, antiépileptiques, insuline.

L'idéal serait peut-être de proposer une gradation de couleur pour le pictogramme (ex. : jaune, orange rouge).

Les Assises de la Sécurité Routière Département de la RÉUNION du 23 au 27 octobre 2000

Ces deuxièmes assises de la sécurité routière de la Réunion ont été l'occasion pour des spécialistes locaux, nationaux ou européens de traiter des sujets généraux importants. Entre autres :

- ☞ Accidentologie : les bases de la sécurité routière chez les constructeurs automobiles (Docteur Jean-Yves LE COZ, directeur du L.A.B.)*
- ☞ Alcool, médicament, drogue et sécurité routière (Docteur Charles MERCIER-GUYON, directeur du C.E.M.T.)
- ☞ Le rôle de la répression dans la prévention de la délinquance (Maître Jehanne COLLARD-LACAN, avocate).
- ☞ Les orientations, au niveau européen sur la formation des conducteurs (Daniel HERREGODS, expert européen).
- ☞ Étude des comportements des conducteurs à la Réunion (Mme PACHOWSKY - I.P.S.O.S.)
- ☞ Expérimentation de la formation post-permis (Yvon LEBAS - D.S.C.R.).
- ☞ Mutations urbaines, mobilité et sécurité routière (Michel GILBERT, Président du Club des Villes Cyclables).
- ☞ Sujets spécifiques de la Réunion (Daniel RAYMOND, coordinateur sécurité routière).
- ☞ La politique locale en faveur du vélo à la Réunion (Johnny MEZINO, ingénieur T.P.E., "relais-vélo du CERTU" pour l'île de la Réunion).
- ☞ Bilan de l'association départementale de la Ligue Contre la Violence Routière (Marlène DIJOUX, présidente départementale).
- ☞ Les comportements à adopter vis-à-vis des proches des victimes des accidents, et d'autre part, l'éducation des enfants au risque routier (Jacques ROBIN vice-président national de la Ligue Contre la Violence Routière).

En ouverture des assises, Yves ROBICHON, adjoint à la Directrice de la D.S.C.R. a exposé les objectifs gouvernementaux en matière de sécurité routière :

Résumé de l'intervention de Yves ROBICHON :

Quatre mille tués en moins, c'est un défi, il peut être relevé. Il faut pour cela une mobilisation des usagers et réprimer les excès des comportements. La sanction n'est pas une injustice mais un juste retour des choses. L'essentiel réside dans l'application des mesures qu'on a prises dans le passé, puis la prise de nouvelles mesures.

Quatre pistes sont à suivre :

1. La connaissance des problèmes et des phénomènes: certains discours oublient des points importants : les coussins gonflables n'empêcheront pas les accidents à grande vitesse, des reproches peuvent être faits à ce sujet à quelques publicités automobiles.
2. L'amélioration de l'éducation et de la formation des conducteurs. Le permis de conduire doit englober une prise de conscience plus large de la conduite et de ses implications. Un continuum éducatif doit-être envisagé, tout au long de la vie, depuis le plus jeune âge, afin d'actualiser en permanence le savoir.
3. Augmentation de l'efficacité des contrôles et des sanctions : il existe trop de comportements anormaux que l'on considère comme normaux. Par exemple la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée par environ 50 % des conducteurs.
4. Actions sur les infrastructures : des progrès restent à faire. Par exemple, limiter les conséquences des sorties de route, c'est "le droit à l'erreur" : la peine de mort a été abolie, elle ne doit pas se retrouver sur la route en sanctionnant mortellement la faute d'un conducteur, par la présence d'obstacles trop proches.

*Laboratoire d'Accidentologie et de Biomécanique

La Vie des Associations Départementales et les Activités dans les Départements

ALPES-MARITIMES

Questions Lycées :

Le proviseur du lycée Masséna (comme celui du lycée Calmette) à Nice a bien voulu que les lycéens répondent au questionnaire de la Ligue. Quelques extraits :

- ↳ A votre avis, les automobilistes roulent-ils trop vite : OUI à 96 %.
- ↳ Invitez-vous parfois les adultes qui conduisent à être plus prudents ? : OUI à 52 %. (les jeunes se rendent compte de la difficulté de raisonner les adultes qui conduisent, même si 22 % font confiance à leurs parents, 12 % commencent à avoir peur d'un accident). (N.D.L.R. : ceci rejoint le besoin de rendre le compteur de vitesse bien visible des passagers).

Plan de modération de la vitesse :

La Ligue a participé aux réunions en mairie de Vence concernant le plan de modération de la vitesse, et le P.D.U. Un certain nombre d'ouvrages seront prochainement exécutés : plateau surélevé (longueur 18 m), rétrécissement, signalement visible des entrées de zones à vitesse limitée (zone 30). La Ligue a rappelé qu'il est impératif que la piste cyclable n'ait pas de discontinuité, en particulier au viaduc sur le Malvan et que ce soit une "piste cyclable" digne de ce nom.

L'alcool, les discothèques.

Des membres de la Ligue ont participé à une opération "Discothèques", avec les forces de l'ordre. Selon l'heure, le lieu et le sexe, l'écoute a été attentive ou "déjà imbibée". Globalement l'opération a été très positive. Dans la lettre aux adhérents, une étude très intéressante sur l'alcool a été réalisée.

BAS-RHIN

La Section du Bas-Rhin de la Ligue a organisé à l'occasion de la semaine nationale de la Sécurité sur la Route du 23 au 28 octobre plusieurs sit-in. Ceux-ci se sont déroulés le lundi 23 octobre à 13 h 00, alors que les cloches de toutes les églises sonnaient le glas, simultanément à Strasbourg, Sélestat, Saverne, Haguenau et Wissembourg.

Dix jeunes vêtus de tee-shirts blancs, symbolisant les dix tués par mois en moyenne sur les routes du département, se sont couchés par terre en des lieux stratégiques des centres des 5 villes précitées, et un texte était lu par un responsable de la Ligue rappelant les nombres des accidents et des victimes sur les routes en France et dans le Bas-Rhin, affirmant qu'il ne s'agissait pas de fatalité, et demandant à la fin une minute de silence en souvenir des victimes.

Ces manifestations ont été bien relayées par les médias, tant presse écrite que radio et télévision locale.

AVEYRON

Dans une interview à un journal régional, Christine POINSOT, Présidente de la Ligue Contre la Violence Routière de l'Aveyron, a mis en évidence de façon fort pertinente l'échec des pouvoirs publics : "Par delà les discours de circonstance et les quelques opérations plus médiatiques qu'efficaces, les pouvoirs publics ont échoué dans ce qui est pourtant leur mission essentielle : préserver la vie et la sécurité des personnes".

Suite à cela, Anne-Marie ESCOFFIER, Préfet de l'Aveyron a adressé une lettre d'intimidation et disons "à coté de la plaque", à Christiane POINSOT, oubliant (ce qui est grave) sa propre mission de faire respecter la loi et rejetant essentiellement sur les automobilistes le fait qu'ils ne la respectent pas".

La Réponse de Christiane POINSOT et de Joseph DONORE au Préfet est d'un très haut niveau et reflète une grande compétence. Nous en reproduisons ci-après quelques extraits, à lire et à relire.

"... Nous considérons, et nous ne sommes pas les seuls, que pour changer le comportement des automobilistes, il convient d'abord de commencer à faire respecter le code de la route au quotidien : ce qui implique la présence régulière des forces de police et de gendarmerie sur les grands axes routiers du département, tout au long de l'année et de manière inopinée..."

Pour changer le comportement irresponsable de certains automobilistes, encore faut-il relever ces infractions qui sont quotidiennes et de plus en plus fréquentes et veiller à ce que la justice les sanctionne sans complaisance aucune. Trop de fautes graves ou de comportements mettant directement en danger la vie d'autrui ne sont pas ou ne sont que modérément sanctionnées par la justice, ce qui n'a aucun effet dissuasif. A cet égard, le fait d'accorder un permis blanc à un délinquant de la route est inacceptable.

Toutefois, la répression pénale ne peut jouer un rôle préventif qu'à deux conditions : le délinquant routier doit connaître les sanctions auxquelles il s'expose et avoir la certitude que ces sanctions seront appliquées. Ces conditions ont été réalisées dans les pays d'Europe du Nord où les contrôles sont systématiques et la loi pénale appliquée avec rigueur.

En France, la rareté des contrôles, le laxisme de nombre de magistrats ont dévalorisé la norme juridique et persuadé les conducteurs qu'ils pouvaient continuer à enfreindre la loi en toute impunité.

Nous persistons à affirmer que les accidents de la route ne doivent rien à la fatalité. Si le comportement des automobilistes est effectivement en cause, c'est en grande partie dû au manque de volonté des pouvoirs publics à faire respecter le code de la route et à mettre en œuvre les sanctions prévues pour les fautes les plus graves.

DROME

Patricia JALLON, coordonnateur sécurité routière à la préfecture de la Drôme a organisé aux abords de plusieurs villes, en août, une opération d'information très intéressante. Elle fait participer les associations. L'opération s'intitulait "Prévention Vitesse".

Un radar-afficheur indiquait aux automobilistes la vitesse à laquelle ils roulaient, puis ils étaient arrêtés. En cas de dépassement, les gendarmes leur laissaient le choix entre la sanction normale, la vision d'une vidéo et l'écoute d'interventions de différentes associations, dont la Ligue Contre la Violence Routière.

GIRONDE

L'association départementale de la Gironde nous informe du décès brutal de Patrick POUGET, leur président, le 14 août 2000. Il s'était voué depuis 13 ans à la Ligue et s'était investi profondément, avec énergie et efficacité. Il a construit autour de la Ligue un intérêt humain et chaleureux, qu'il faisait partager au sein de sa famille, de ses amis, de ses collègues de travail et dans la commune de sa résidence. Patrick POUGET était plus qu'un président. A travers la Ligue Contre la Violence Routière, il transmettait avec passion un civisme inébranlable, dans le respect total de l'être humain. Avant de nous quitter, il aurait voulu comme nous, voir l'aboutissement de notre action. Nous voyons actuellement poindre une prise de conscience de la société. En sa mémoire, nous ne relâcherons aucun effort tant que le massacre auquel nous assistons n'aura pas été éradiqué par les autorités qui en ont la mission.

MORBIHAN

L'Institut National pour la Sécurité des Enfants, et la Ligue Contre la violence Routière ont organisé à l'occasion de la semaine nationale de sécurité routière, deux actions dans des établissements scolaires :

↳ Au collège Jean Rostand à MUZILLAC : présentation d'une pièce de Théâtre : "First", jouée par les enfants d'une classe, devant l'ensemble des autres élèves, des enseignants et des parents. Madame MERGAULT professeur très rodée au théâtre, a entraîné avec brio sa troupe improvisée, qui a eu beaucoup de succès. La comédie dont le texte est disponible à l'Institut National pour la Sécurité des Enfants (02.97.75.20.43) traite des causes diverses conduisant à l'accident : vitesse, énervement, inexpérience. Une cassette vidéo a été réalisée par le service pénitentiaire et de probation, et sera disponible.

↳ A l'école primaire Jules Ferry à PONTIVY : atelier de couture de rubans rétro réfléchissants sur les vêtements, et distribution de réflecteurs rétro réfléchissants (matériel fourni par l'Institut) : quelques parents avaient été volontaires pour aider à la couture des rubans. FRANCE 3 a passé trois fois le reportage de cette action dans la semaine et les journaux régionaux l'ont relayé.

HÉRAULT

Campagne du Midi Libre.

Cet été, le Midi-Libre a réalisé une campagne de sécurité routière et a traité entre autres de l'alcool. Son message à ce sujet était très néfaste à la sécurité : **"gardons nos réflexes : trois verres de vin maximum pour ne pas dépasser 0,5 g d'alcool dans le sang"**. Ce message est contraire aux campagnes de sécurité routière du gouvernement : **"celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas"**. La préfecture de l'Hérault était cosignataire de cette campagne : le bureau national a donc écrit au Préfet de l'Hérault pour lui faire part de notre indignation, avec copie à M.GAYSSOT, qui nous a répondu : *"Je partage votre analyse sur le message inapproprié de la campagne locale, ... J'ai demandé à la Préfecture de s'assurer que dans l'avenir les services de l'État ne puissent être associés à ce message, et d'examiner avec la presse locale concernée, le Midi-Libre, dont il convient de souligner la mobilisation permanente pour lutter contre l'insécurité routière, les possibilités d'une campagne ciblée sur le conducteur désigné"*.

Semaine de Sécurité Routière :

↳ Des lycées de l'Hérault et du Gard ont travaillé sur un texte écrit par Sébastien, lycéen, qui est en fait un témoignage d'un épisode vécu : un accident qu'il a vu en direct et lors duquel sa mère, médecin-pompier intervient. Cet accident terrifiant, et ses réactions pendant les jours qui ont suivi, sont commentés par Sébastien qui révèle sa prise de conscience brutale du problème des accidents : c'est très pédagogique auprès des jeunes. (Le texte de Sébastien paraîtra in extenso dans notre prochain numéro).

↳ Au lycée René GOSSE de Clermont l'Hérault : M. VILLANUEVA, enseignant et des élèves, ont créé l'association "au volant j'assure" et ont réalisé le CD d'Arielle. Une compagnie d'assurance prévoit d'en faire 10 000 exemplaires à joindre aux contrats d'assurance. Le 25 octobre 2000 un débat a été organisé avec le proviseur, les enseignants, les officiels de la préfecture et les élèves : cela paraît de bon augure pour le futur.

↳ FRANCE 3 le 30 octobre 2000 a invité Odile ARNAUD qui en a profité pour mettre en lumière les discordances entre les chiffres d'enfants tués ou blessés donnés officiellement (600), et ceux des victimes reçus aux urgences du C.H.U (1 500)

LOIRET et EURE-ET-LOIR

La République du Centre publie chaque jeudi, depuis février 2000, sur une demi-page, une rubrique mise en forme par Gérard PÉTIN (Président de l'association départementale du Loiret) et son équipe, sur des thèmes divers : être vu la nuit, les enfants dans la rue, la vitesse, les mauvais prétextes, les jeunes très exposés, traverser la rue, etc...

Actuellement 44 fiches ont été publiées : elle sont très intéressantes et il s'avère que cette rubrique est beaucoup lue et pas seulement localement.

LA RÉUNION

Une île lointaine, et si proche par sa culture, par ses ambitions sécuritaires. Une association départementale de la Ligue s'est créée, sous la présidence de Marlène DIJOUX, aidée d'une équipe dynamique. Ce département compte 15 tués par 100 000 habitants, c'est-à-dire la moyenne nationale. Il y a beaucoup de voitures, et les routes principales servent aussi aux déplacements des piétons à la campagne. Cette promiscuité a pour conséquence que 30 % des tués sont des piétons. Une étude IPSOS réalisée récemment sur les conducteurs de l'île a fait apparaître qu'ils sont individuellement conscients qu'ils dépassent les limites de vitesse, mais qu'ils approuvent l'existence et la nécessité de ces limites. Les autorités (préfecture, gendarmerie...) oeuvrent efficacement pour supprimer les accidents, tant dans les infrastructures que dans les comportements.

LOIR-ET-CHER

La LIGUE du Loir et Cher a commencé sa semaine de sécurité routière un peu plus tôt, à savoir le 15 octobre, dans le cadre des 3^{ème} rendez-vous de l'histoire de Blois. Ce salon consacré aux "utopies, moteurs de l'histoire" rassemblait des professeurs de toute la France. Geneviève JURGENSEN est intervenue devant une trentaine de personnes sur le thème "zéro accident, une utopie ?". La Nouvelle République a interviewé la fondatrice de l'association. Deux subventions de la DDE (3 500 F et 1 500 F) nous ont permis de diffuser 5 000 exemplaires d'un fascicule réalisé par la LIGUE de Lyon: "Ouvrons les yeux avant qu'ils ne se ferment" et la plaquette de la FUBicy: "À vélo, la lumière, c'est la vie". Ces documents ont été diffusés dans le département, dans les magasins de proximité, au sein de l'hôpital de Blois, dans quelques lycées et lors d'une assemblée générale des anciens combattants d'Algérie...

MOSELLE

Des actions ont été réalisées à l'occasion de la semaine nationale de sécurité routière d'octobre. Un programme sommaire a été mis sur pied par la préfecture, en collaboration avec les associations. En ce qui concerne la Ligue Contre la violence Routière, ses activités on été :

- ✚ 21 octobre 2000 : envoi de communiqués de presse aux journaux régionaux, pour relayer "l'appel de la Ligue", avec les 144 signatures. L'écho dans la presse a été très bon et a entraîné beaucoup de contacts
- ✚ 23 octobre 2000 : participation de Jean-Yves Lamant au forum des I.D.S.R. (Inspecteurs Départementaux de Sécurité Routière) pour le lancement de la semaine de sécurité routière. Une mallette était prévue par la préfecture pour les I.D.S.R., mais n'est pas prête.
- ✚ 24 octobre 2000 : Intervention de Jean-Yves LAMANT (invité du jour) dans le journal télévisé

du midi de FRANCE 3. Ceci a été l'occasion de dire ce que la Ligue attendait du C.I.S.R. (Conseil Interministériel de Sécurité Routière) prévu le lendemain.

- ✚ 25 octobre 2000 : Conférence de Jean-Yves LAMANT et de Gérard JAGER devant le Lion's Club de Montigny-Europe (Chèque de soutien de 2000 F reçu).
- ✚ 27 octobre 2000 : Intervention de Jean-Yves LAMANT (invité du jour) dans l'émission de 7 h 45 de Radio Bleue Sud-Lorraine. Sujets évoqués : lenteur de la décision de doubler l'A.3 et importance du ferroutage.
- ✚ 28 octobre 2000 : Distribution de prospectus "Arrêtons le massacre" et "Zéro accident, c'est possible", dans les rues de Metz : contacts très intéressants.
- ✚ Programme d'action de fin 2000 : poursuite de l'opération ruban blanc, interventions en entreprises et dans les collèges et lycées, prospectus "arrêtons le massacre" dans les salles d'attente (sécurité sociale, avocats, médecins).

PARIS

Médiation Judiciaire. Une jeune femme cycliste a rejoint l'association après qu'une automobiliste de 22 ans, excédée par les embouteillages d'un jour de grève, l'ait délibérément renversée, lui brisant le pied. Un autre cycliste a rattrapé la conductrice qui prenait la fuite, mais le passager est sorti de la voiture et l'a menacée. Cette scène s'est passée devant des lycéens qui soutenaient les fuyards. Le témoin a porté plainte et est allé voir le proviseur pour lui expliquer les faits.

La jeune femme renversée nous a contactés pour faire aboutir sa plainte contre cette violence stupide que nous croisons tous les jours.

Elle a accepté finalement une médiation judiciaire exemplaire.

En présence de deux avocats et de deux conciliateurs, la responsable de l'accident a accepté :

- ✚ De prendre par écrit "acte de son comportement trop agressif et de sa volonté d'intimidation" et a reconnu "les conséquences plus graves que cela aurait pu entraîner".
- ✚ De verser un don à la Ligue Contre la Violence Routière (3.000 F).
- ✚ De faire avec la plaignante, une promenade d'une heure à vélo pour comprendre les dangers et le point de vue des cyclistes.
- ✚ De faire aussi avec elle une intervention devant la classe dont les élèves ont mal réagi.

Cette longue médiation (4 heures) a permis à chacun de s'exprimer et de trouver des solutions constructives. C'est un bon exemple qui pourrait être fait dans d'autres cas.

Précisions sur les fondements des médiations: de telles médiations sont initiées officiellement par le parquet et ne concernent que le pénal. Les préjudices sont indemnisés indépendamment par les assurances. Le parquet transmet le dossier à l'association d'aide pénale, qui contacte les deux parties et leurs avocats.

RHÔNE

Le 29 juillet : au péage du Villefranche-sur-Saône, de l'autoroute A6, 39 adhérents ou sympathisants de la Ligue ont distribué 11 000 dépliants d'information sur la vitesse : "5 raisons pour réduire la vitesse" et 11 000 dépliants sur les facteurs d'accidents : "ouvrons les yeux avant qu'ils ne se ferment".

L'opération, financée par le P.D.A.S.R., a été soutenue par une lettre du Préfet à la Société des Autoroutes.

La collaboration avec la gendarmerie a été très bonne : Michèle GONON, Présidente de la Ligue du Rhône, leur a demandé d'intervenir pour les gens non-ceinturés.

↳ 10 octobre 2000 : Michèle GONON est intervenue au colloque de l'INRETS et a rappelé le besoin de reconnaissance par la justice.

↳ 21 octobre 2000 : manifestation avec "les droits du Piéton" entre la place Antonin Poncet et la place des Terreaux (banderole Ligue Contre la Violence Routière : "Halte à l'invasion de l'automobile. Déplaçons-nous autrement").

↳ Prévu le **29 novembre 2000** à 8 h 30 au Tribunal Correctionnel de Bourg en Bresse le procès d'Évelyne GIUDICELLI qui a tué Maxime 11 ans près du car scolaire. Elle avait 2,68 g d'alcool, elle roulait vite. La Ligue s'est constitué partie civile à ce procès : **Venez nombreux.**

YVELINES

L'ombre du danger sur le chemin des écoliers

Les silhouettes des 14 tués en 8 ans sur les 4 km de la RD 186, ont été installées au début de la semaine de sécurité routière par un collectif de parents révoltés par la mort de David, collégien de 11 ans, tué par une jeune femme de 22 ans, sur le passage piéton situé à une centaine de mètres de la sortie de son collège.

"La silhouette symbolise l'absence d'une personne et, en même temps, elle représente une cible de tir" explique le père de David. C'est l'exemple des opérations menées dans le département de l'Hérault (Pondération n°44) et celui de la Gironde qui nous a inspirés. Un grand merci pour l'aide que nous ont apportée les acteurs de ces deux départements.

Plus de 2 000 tracts d'information sur les dangers de la vitesse ont été distribués aux conducteurs. Une pétition pour des aménagements de sécurité, notamment la réalisation d'une zone 30 aux abords des établissements scolaires, a recueilli plus de 2 000 signatures. Un rassemblement à l'heure de la rentrée des collégiens, le 26 octobre, a réuni 350 participants (350 bougies distribuées). Dix panneaux d'information ont été installés le long du Collège et des banderoles rappelant les distances d'arrêt à 50km/h. FRANCE 3 a rendu compte de l'opération dans son émission nationale à l'heure de grande écoute.

Le Collectif doit se structurer pour suivre la réalisation des aménagements, notamment dans le cadre des comités du plan de déplacements urbains qui démarre en 2001. Il doit assurer en outre l'information des parents et des élèves sur les dangers du chemin de l'école.

(Fabienne et Claude LEFEBVRE, Marie-Christine et Sylvain BERGER, Martine et Jean REZÉ, Pierre SOLVICHE)

ISERE

Lettre d'Évelyne FRANÇON de la LIGUE :

"André COSTE et son épouse Thérèse nous ont quittés à 6 mois de distance.

En 1992, flanqué d'une poignée de femmes et d'hommes, André devient président de la Ligue-Isère. Dès lors, équipé de son vélo et riche de centaines de prospectus, il sillonne Grenoble dans l'espoir de sauver des vies. Son sourire bienveillant, sa générosité, son intégrité, la paix de son discours font de lui un de ces hommes qui font progresser le cœur de l'homme.

Merci André, Merci Thérèse, vous resterez des exemples pour nous en Isère".

RÉGION ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Conseil d'Administration du 28 octobre 2000 a nommé Chantal-Marie LAURENT, Déléguée Régionale des départements suivants : Alpes de Hautes Provence, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Corse, Hautes Alpes, Var, Vaucluse. Les adhérents des départements où il n'existe pas d'association déclarée auront ainsi, plus près d'eux, une interlocutrice de la Ligue.

HAUTES-PYRÉNÉES

Le 28 octobre, la Ligue et l'Association des Paralysés de France, ont organisé une manifestation "Arrêtons le massacre", sur la place de Verdun à TARBES, pour stigmatiser l'hécatombe routière. Des pictogrammes symbolisant les différents facteurs d'accidents ont été placés sur l'esplanade : alcool, vitesse ... Vingt personnes se sont allongées, représentant le nombre de morts sur les routes dans le département, depuis le début de l'année.

Il y eu des témoignages émouvants de familles qui ont perdu un proche.

Marc BRUNING chargé des sports au Conseil Général à mis les jeunes en garde contre les "troisièmes mi-temps".

Demande d'emploi . Quelqu'un cherche-t-il un emploi-jeune spécialisé dans le domaine de la sécurité routière ?

Contactez la Ligue , ou directement le :

**02.62.21.99.19 ou e.mail: vitry.marc@wanadoo.fr
IDSR , 25 ans, niveau BPCASER :**

Nous sommes majoritaires !

- ↳ Une grande et heureuse surprise nous est venue d'un sondage (1) publié par L'Express dans son numéro du 31 octobre 2000 : une grande majorité des Français (soixante dix pour cent) ont répondu oui à la question : "la limitation de la puissance des véhicules par construction, en bridant les moteurs, serait-elle efficace pour limiter le nombre d'accident de la route ? ". Ils sont encore plus nombreux (soixante quinze pour cent) à se déclarer prêts à accepter une telle mesure si elle était prise.
- ↳ Nous qui nous croyions des pionniers, de doux rêveurs, nous étions nous-mêmes intoxiqués par les arguments que l'on entend toujours dans les médias! La vérité est donc toute autre : quand nous réclamons que l'industrie automobile change en profondeur et que cesse le paradoxe actuel (une voiture sur trois mise sur le marché français peut dépasser les 200 km/h), nous parlons pour la majorité de nos concitoyens. Mieux : Louis Schweitzer, le président de Renault, s'est prononcé clairement sur RTL, pendant le dernier Mondial de l'automobile, en faveur de l'installation de boîtes noires permettant de rechercher les causes d'un accident. Il a affirmé qu'il y verrait là une source de progrès en sécurité routière.
- ↳ Nous voici donc d'autant plus confortés dans nos exigences. Elles sont raisonnables, ce sont comme d'habitude nos adversaires qui sont des utopistes, en croyant que l'état actuel des choses peut continuer, avec tant de malheur et tant d'indifférence.
- ↳ Nous voulons obtenir que l'État teste l'utilité des boîtes noires à grande échelle, et pendant un an. Il en équiperait par exemple les véhicules de La Poste, ou d'une autre grande entreprise de son administration, et étudierait les progrès obtenus. Cela lui fournirait tous les arguments pour étendre ensuite cet équipement à l'ensemble des véhicules légers.
- ↳ Merci à vous tous de vous faire les promoteurs de cette idée, c'est grâce à vous qu'elle pénétrera les esprits et s'imposera peu à peu comme une évidence.

Geneviève JURGENSEN

(1) sondage réalisé pour l'Express par l'Ifop du 26 au 27 octobre 2000 sur un échantillon de 969 personnes représentatif de la population française de 18 ans et plus . Méthode des quotas.

Interventions dans les médias nationales

Le 27 octobre 2000 : émission du "téléphone sonne" de France Inter. Deux jours après la réunion du CISR du 25 octobre 2000, Geneviève JURGENSEN, porte-parole de la Ligue près des médias, a participé à l'émission du "téléphone sonne" de France Inter. Étaient présents : Isabelle MASSIN, Déléguée interministérielle à la sécurité routière, Jean FLORY, Président de la Prévention Routière, Denis ESTAGNOT, journaliste à France Inter.

Le thème était "Pourra-t-on faire baisser le nombre des tués sur la route , et à quelles conditions"

Les questions ont porté surtout sur la nouvelle mesure permettant aux forces de l'ordre le retrait immédiat du permis au conducteur qui a dépassé de plus de 40km/h la vitesse maximale autorisée.

Les auditeurs faisant remarquer qu'une modulation aurait été nécessaire, (notamment en ville) et que cela donnait à entendre que les dépassements inférieurs étaient peu réprimés, voire tolérés. Geneviève JURGENSEN. a fait remarquer que les arguments actuels étaient les mêmes que ceux que l'on entendait il y a 15 ans à propos de l'alcool quand la LIGUE proposait de réduire le seuil de 1,20 g à 0,80g ! Tous les experts sont d'accord sur les risques liés à la vitesse. Aucun résultat significatif ne peut être obtenu tant que les vitesses moyennes pratiquées ne baisseront pas.

Sur la question de l'accidentologie des cyclomoteurs, Geneviève JURGENSEN. rappelle que la LIGUE a intenté une action contre les constructeurs sur le débridage des moteurs et que l'immatriculation des cyclomoteurs a été demandée. Isabelle MASSIN confirme que le décret sera signé le 1/1/2001.

Un auditeur préconise la mise en fourrière immédiate du véhicule plutôt que le retrait de permis, et le contrôle des vitesses sur autoroute par le ticket de péage.

Enfin, Geneviève JURGENSEN. a conclu le débat en précisant que "le Ministre il y a 3 ans, presque jour pour jour, avait fixé comme objectif de sauver 4 000 vies en 5 ans : nous ne sommes qu'à 10% de cet objectif ! Il y a urgence sanitaire. Quand on pense à toute cette énergie dépensée contre les conséquences de la "vache folle", nous demandons que la sécurité routière, parfaitement documentée, soit traitée avec la même énergie."

Les 26 et 31 octobre sur LCI .A la suite du comité interministériel de sécurité routière du 25 octobre, Geneviève JURGENSEN a été reçue deux fois sur LCI dans l'émission de Jean-François RABILLOUD.

Radios Nous avons par ailleurs été invités à réagir au comité interministériel pour Sud Radio, Europe 1, Autoroute-Infos, entre autres.

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES

1 - Normandie

CALVADOS : Philippe VAYSSETTE - 12 rue Doyen Barbeau - 14000 CAEN - Tél. : 02.31.93.19.34
EURE : Annie LE BOTLAN - 3 Rue de la Petite Garenne - 27950 SAINT JUST - Tél. : 02.32.52.14.47
OISE : Alain POUILLARD - chez Martine ELOI - 5 rue Bourdin - 60890 MAROLLES
ORNE : Julien PICQUET - 37 Rue du Parc - 61150 RANES - Tél. : 02.33.39.40.44
SEINE-MARITIME : Pascal TREFFORT - 5 Rue d'Édreville - 76600 LE HAVRE - Tél. : 02.35.43.69.66

2 - Ile de France

YVELINES : Michel AUXENFANS - 26 Rue de Tourville A2 - 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE - Tél. : 01.34.51.58.55.
HAUTS DE SEINE : Philippe LAVILLE - 14 avenue des Palombes 91260 JUVISY S/ ORGE - Tél. & Fax. : 01.69.44.48.79
PARIS : Christine WEIL - 5 Bis Rue Moufle - 75011 PARIS Tél. : 01.40.21.61.06

3 - Est

BAS-RHIN : Éliane WEIL - 16 Rue du Général Ducros - 67000 STRASBOURG
HAUT-RHIN : Louis HOFFMANN - Maison des Associations LIGUE. - 6 Rue d'Ingersheim - 68000 COLMAR - Tél. : 03.89.23.64.12
HAUT-RHIN Sud : André VOEGELE - 3 rue de la Liberté - 68170 - RIXHEIM - Tél. : 03.89.61.95.93
VOSGES : Michel MATHIEU - 140 Impasse de la Boule Girard - 88270 HENNECOURT - Tél. : 03.29.36.62.39

4 - Ouest

LOIRE ATLANTIQUE : Michèle CORNUDET - 5 Avenue des Merles - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE - Tél. : 02.40.25.62.16
FINISTERE : Daniel THÉAU - 18 Rue d'Aiguillon - 29200 BREST - Tél. : 02.98.80.00.84
MORBIHAN : Geneviève et Michel POTIER - 44 rue de Limur - 56860 SENÉ
SARTHE : Michel COUTELLE - 33 Rue de Bellevue - Appartement 564 - 72000 LE MANS

5 - Centre

INDRE : Daniel HILLION - chez P. AUGAY - 7 Rue Ampère - 36000 CHATEAUROUX - Tél. : 02.54.22.02.53
INDRE ET LOIRE : Jean-Jacques DUPLAISIS - 38 Avenue Honoré de Balzac - 37230 FONDETTES
LOIR ET CHER : Jean-Luc CARL - 15 Rue Bel Air - 41000 BLOIS - Tél. : 02.54.42.64.74
LOIRET : Gérard PETIN - 23 Rue de l'Orbette - 45000 ORLEANS - Tél. : 02.38.53.09.58

6 - Aquitaine

GIRONDE : Ligue Contre la Violence Routière - Maison des Associations - Place de l'Église - 33520 BRUGES
LANDES : Guy JAQUET - 1 Avenue Paul Doumer - 40100 DAX
PYRÉNÉES ATLANTIQUES : Jean LE FEVRE - 5 Rue de la Cendrée - 64320 BIZANOS - Tél. : 05.59.02.49.31
Antenne Pays Basque, Cote Landaise : Jean-Pierre BARNECHE - 8 rue Joseph Ponsolle - 40220 TARNOS - Tél. : 05.59.55.37.91

7 - Languedoc-Roussillon

GARD : Ginette BRUNEL - 15 Rue Bir-Hakeim, Appt. 35 30100 ALES - Tél. : 04.66.30.49.52
HÉRAULT : Odile ARNAUD - Rue Antérieu - 34270 CLARET - Tél. : 04.67.59.04.24 - Tel + Fax : 04.67.59.03.69
PYRÉNÉES ORIENTALES : Jean-Claude LLOBERES - Chemin de la Pavé - 66400 SAINT JEAN PLA DE CORTS - Tél. : 04.68.83.16.54
AUDE : Jean MOUNIÉ - "Le Moulin à Vent" - 11150 VILLEPINTE - Tél. : 04.68.94.25.24

8 - Côte d'Azur

ALPES MARITIMES : Martine BELLANGER - 5 rue Saint Véran 06140 VENCE - Tél. + Fax. : 04.93.58.72.65
BOUCHES DU RHÔNE : Françoise DEWAVRIN - Quartier Saint-Joseph - 3 Chemin des Écureuils - 13950 CADOLIVE - Tél. : 04.42.72.41.28

9 - Rhône-Alpes

DROME : Luc GABRIELLE - LIGUE. - 36 B, Rue de Biberach - 26000 VALENCE - Tél. : 04.75.78.49.02
ISERE : Pierre DALMASSO - 102 rue Abbé Grégoire 38000 GRENOBLE - 04.76.84.66.41
RHÔNE : Michèle GONON - 22 Rue Pernon - "Les Tilleuls" - 69004 LYON - Tél. : 04.78.29.52.65
SAVOIE : Daniel GOINEAU - 50 Square d'Orgeval - 73000 CHAMBERY - Tél. : 04.79.62.52.63.
HAUTE-SAVOIE : Monique LAMANT - 9 Rue des Clarisses - 74000 ANNECY - Tél. : 04.50.51.29.34

10 - Nord Pas de Calais

11 - Midi-Pyrénées

AVEYRON : Christiane POINSOT - 2 Rue des Rouges Gorges - Les Costes Rouges - 12850 ONET - LE - CHÂTEAU - Tél. : 05.65.42.21.63
HAUTES-PYRÉNÉES : Catherine KESSELS-FORMON - 37 Chemin Artigala - 65200 MONTGAILLARD - Tél. : 05.62.91.59.55 - Fax. : 05.62.91.56.08
TARN : Viviane VAREILLES - 9 Rue Fernandez - 81000 ALBI - Tél. + fax. : 05.63.49.75.63
HAUTE GARONNE : Christine FASQUELLE - 23 Rue des Tamaris - 31700 BLAGNAC - Tél. : 05.62.74.11.81

12 - Limousin

13 - Champagne-Lorraine

MOSELLE : Gérard JAGER - Maison des Associations - 1 Rue du Coetlosquet - 57000 METZ - Tél. (LIGUE.) : 03.87.69.04.85 - Tél. (domicile) : 03.87.51.10.15 - Fax : 03.87.38.03.88

14 - Bourgogne

COTE D'OR : Catherine PÉPOZ - 24 B Avenue de la République - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR - Tél. : 03.80.48.24.99

15 - Outre Mer

LA RÉUNION : Marlène DIJOUX - Ligue Contre la Violence Routière - 22 Rue François de Mahy - 97410 SAINT-PIERRE - Tél. : 02.62.34.16.03

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Odile ARNAUD, Jacques BORENE, Jean-Luc CARL, Francine CICUREL, Aline ISSAYKINE, Geneviève JURGENSEN, Jean-Yves LAMANT, Philippe LAVILLE, Annie LE BOTLAN, Jean-Claude LLOBERES, Michel MATHIEU, Paul MEYER, Gérard PÉTIN, Chantal PERRICHON, Julien PICQUET, Catherine POULAIN, Jacques ROBIN, Jacques TASIA, Pascal TREFFORT, Odile VAN HÉE, Viviane VAREILLES, Christine WEIL.

Délégués régionaux pouvant assister au Conseil d'Administration avec voix consultative : Geneviève FUCHS, Philippe GERVOT, Chantal-Marie LAURENT, Jean LE FEVRE, Jean-Marie LEVERRIER, Paul MEYER, Gérard PÉTIN.

BUREAU NATIONAL

Président : Philippe LAVILLE
Tél. + Fax 01.69.44.48.79

vice-présidente : Chantal PERRICHON
Tél. 01.44.27.52.29
(chap.levr@noos.fr)

vice-président : Jacques ROBIN
Tél.+ Fax. 02.97.75.20.43
(jacques-marie-robin@wanadoo.fr)

Secrétaire Générale : Odile VAN HÉE
Tél. + Fax : 01.47.36.20.45
(ovanhee@club-internet.fr)

Trésorière : Annie LE BOTLAN

Membres du Bureau : Geneviève JURGENSEN
(Porte parole près des médias)
Jean-Yves LAMANT,
(jylamant@club-internet.fr)

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

1 - Normandie (Aisne - Calvados - Eure - Manche - Oise - Orne - Seine Maritime - Somme)

Jean-Marie LEVERRIER - Creuley - 14410 VIESSOIX - Tél. : 02.31.68.44.27 - Télécopie : 02.31.68.35.50

2 - Ile de France (Essonne - Hauts de Seine - Seine et Marne - Seine Saint Denis - Val de Marne - Val d'Oise - Ville de Paris - Yvelines)

Philippe LAVILLE - 14 avenue des Palombes - 91260 JUVISY S/ ORGE - Tél. & Fax. : 01.69.44.48.79

3 - Est (Bas-Rhin - Territoire de Belfort) Geneviève FUCHS - Maison des Associations - 6 rue d'Ingersheim - 68000 COLMAR - Tél. : 03.89.23.64.12

4 - Ouest (Charente Maritime - Côtes d'Armor - Finistère - Ille et Vilaine - Loire Atlantique - Maine et Loire - Mayenne - Morbihan - Sarthe - Vendée) : Philippe GERVOT - 6 Rue Louis Gervot -

44500 LA BAULE - Tél. : 02.40.60.09.65

5 - Centre (Cher - Eure et Loir - Indre et Loire - Loir et Cher - Loiret)

Gérard PETIN - 23 Rue de l'Orbette - 45000 ORLEANS - Tél. : 02.38.53.09.58

(Allier - Charente - Deux Sèvres - Vienne - Indre):Bureau National

6 - Aquitaine (Dordogne - Gironde - Landes - Lot et Garonne - Pyrénées-Atlantiques)

Jean LE FEVRE - 5 Rue de la Cendré - 64320 BIZANOS - Tél. : 05.59.02.49.31

7 - Languedoc-Roussillon (Aude - Gard - Hérault - Lozère - Pyrénées-Orientales)

Odile ARNAUD - Rue Antérieu - 34270 CLARET - Tél. : 04.67.59.04.24 - Tel + Fax : 04.67.59.03.69

8 - Provence Côte d'Azur (Alpes de haute Provence - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Corse - Hautes Alpes - Var - Vaucluse)

Chantal-Marie LAURENT - 19 rue Frédéric Chevillon - 13001 MARSEILLE - Tél.+ Fax. : 04.91.95.97.17

9 - Rhône Alpes (Ain - Ardèche - Cantal - Drôme - Haute Loire - Hautes Savoie - Isère - Loire - Puy de Dôme - Rhône - Savoie)

Bureau National

10 - Nord Pas de Calais (Nord - Pas de Calais)

Bureau National

11 - Midi-Pyrénées (Ariège - Aveyron - Gers - Haute-Garonne - Hautes-Pyrénées - Lot - Tarn - Tarn et Garonne)

Paul MEYER - 6 Rue du Docteur Laennec - 65000 TARBES - Tél. : 05.62.93.52.16

12 - Limousin (Corrèze - Creuse - Haute-Vienne)

Bureau National

13 - Champagne-Lorraine (Marne - Meurthe et Moselle - Meuse - Moselle)

Jean-Yves LAMANT - 36 Clos des Sorbiers - 57157 MARLY

14 - Centre Est (Ardennes - Aube - Côte D'Or - Doubs - Haute Marne - Haute Saône - Jura - Nièvre - Saône et Loire - Yonne)

Bureau National

BULLETIN D'ADHÉSION

J'adhère :

Je renouvelle mon adhésion :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Profession : _____

Cotisation minimale 200 F

Chèque à libeller à l'ordre de : **LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE**
Bulletin à renvoyer à : **Adresse de votre association départementale**
ou **15 Rue Jobbé Duval - 75015 PARIS**

La cotisation comprend l'abonnement à PONDÉRATION (4 numéros par an).

Pondération

BULLETIN DE LA LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE

Cet appel de la Ligue Contre la Violence Routière a été signé par 143 personnalités

- ↪ Parce que la délinquance routière est la première cause de mortalité des jeunes de notre pays, et les condamne aux pires handicaps,
- ↪ Parce qu'une civilisation doit se mesurer au soin qu'elle prend de sa jeunesse, plus qu'à la progression de ses valeurs boursières,
- ↪ Parce que le ministre des transports a promis en novembre 1997 de diviser par deux en cinq ans le nombre des victimes d'accidents de la circulation,
- ↪ Parce que cette promesse a été suivie en 1998 d'une augmentation du nombre de tués, puis d'une stagnation,
- ↪ Parce que le principe de précaution qui s'applique scrupuleusement dans certains domaines est totalement ignoré dans le domaine de l'insécurité routière,
- ↪ Parce que les causes de la majorité des accidents corporels sont parfaitement connues, Parce que les remèdes sont eux aussi connus et efficacement appliqués dans d'autres pays de l'Union Européenne,
- ↪ Parce que la France sacrifie chaque année deux fois plus de vies humaines que certains de ces pays, Parce que la sécurité routière a été déclarée grande cause nationale de l'an 2000,
- ↪ Les signataires de ce manifeste demandent aux autorités d'agir en prenant les moyens de faire appliquer la réglementation adoptée pour sauvegarder l'intégrité physique de tous les usagers de la route.

Le sondage de l'I.F.O.P. pour l'Express et la Sécurité Routière révèle que :

- 70 %** des Français sont favorables à la limitation de la puissance des véhicules dès leur construction en bridant les moteurs.
- 75 %** des constructeurs accepteraient de s'y plier.
- 81 %** des Français sont favorables à l'annulation du permis en cas d'accident grave dû à des infractions, jusqu'à ce que l'automobiliste le repasse.
- 68 %** des Français sont favorables à une peine de prison ou à la confiscation du véhicule en cas d'accident grave dû à des infractions.



OBJECTIF:
ZÉRO ACCIDENT

Ligue **C**ontre la **V**iolence **R**outière

15 rue Jobbé-Duval - 75015 PARIS - Tél. : 01.45.32.91.00 - Fax : 01.45.32.91.01

Abonnement annuel : 75 F

Juillet - Août - Septembre - Octobre 2000 - **N° 45**

Sommaire

Éditorial	3
Appel de la Ligue Contre la Violence Routière	4
Liste des 143 premiers Signataires de l'Appel	5
Enseignements cliniques à tirer de quelques accidents récents	6-7
Colloques auxquels nous avons assisté.....	8
Forum Automobile et Société	8
Les Assises de la Sécurité Routière	9
La Vie des Associations Départementales et les Activités dans les Départements.....	10-11-12-13
Nous sommes majoritaires et Intervention dans les médias	14
Associations Départementales	15
Conseil d'Administration et Bureau National, Délégués Régionaux et Bulletin d'Adhésion.	16

M. CHIRAC : la vache folle, la voiture folle

Nous avons cru mal lire, donc chacun de nous a bien relu, en articulant les mots : non, nous ne nous sommes pas trompés, Monsieur CHIRAC a bien dit :

"Aucun impératif ne peut être placé plus haut que l'exigence de la santé publique. Aucune autre considération ne saurait inspirer l'action des pouvoirs publics... Aucune objection économique, aucune contrainte technique ne peuvent être retenues qui seraient contraire à cet impératif. Tout doit donc être mis en œuvre pour parvenir à une sécurité maximale".

Les accidents de la route tuent 8 000 fois plus que la vache folle : nous conseillons donc à notre Président de lire 8 000 fois par an à la télévision, le même message ci-dessus, c'est-à-dire une fois par heure environ, 24 h sur 24.

Prochain numéro : Faute de place, nous n'avons pas pu publier les deux sujets suivants que nous traiterons dans notre prochain numéro:

- ↪ **Le comité interministériel de sécurité routière qui s'est réuni le 25 octobre 2000**
- ↪ **Les témoignages de nos adhérents**
- ↪ **Certains comptes-rendus récemment reçus concernant la semaine de sécurité routière (Bouches-du-Rhône, Var ...)**

Présidents départementaux, adhérents, n'oubliez pas de :

- ↪ Nous transmettre votre e-mail si vous n'êtes pas encore sur notre liste .
- ↪ Nous indiquer les noms des avocats dont vous avez été satisfaits : compétence dans le domaine des accidents, et bonne compréhension des problèmes des victimes.

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE - 15 Rue Jobbé-Duval - 75015 PARIS

Tél. : 01.45.32.91.00 - Fax. : 01.45.32.91.01

e-mail : lcvr.paris@wanadoo.fr - Site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/lcvr>

LA LIGUE. EST MEMBRE DE LA FEDERATION EUROPEENNE DES VICTIMES DE LA ROUTE (F.E.V.R.)

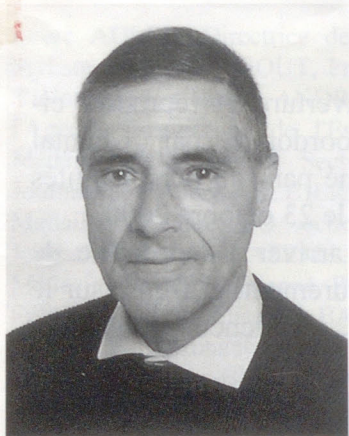
Directeur de la publication : Jacques ROBIN -

Comité de rédaction : O. ARNAUD - J. LE FÈVRE - C-M LAURENT - P. LAVILLE - F. LOCQUENEUX -
Ch. PERRICHON - G. PÉTIN - J. ROBIN - P. SOLVICHE - O. VAN HÉE - V. VAREILLES

Frappe et mise en page : Maria MÉRIAU

Imprimerie : Compédit-Beauregard - 61600 La Ferté Macé

Dépôt légal n° 11 - . 2000 - n° CPPAP : 67845 - ISSN : 0297-5874



Il y a quelques semaines, cinq personnes étaient tuées lors d'un rallye automobile organisé dans l'Yonne par une voiture roulant à grande vitesse qui avait percuté un pylône électrique à la suite d'une sortie de route. Précisons que ce rallye se déroulait sur un itinéraire formé de sections de routes du département, et non sur un circuit spécialement aménagé.

Peu de temps après, une chaîne de télévision diffusait à une heure de grande écoute le film TAXI, qui présente des cascades spectaculaires dans les rues de Marseille : et ceci sans avertissement particulier, et malgré l'opposition que nous avons manifestée.

Il y a plus d'un an, une mère de famille est morte avec ses 2 enfants, dans sa voiture en flammes, à la suite d'un accident provoqué par un jeune conducteur qui faisait une course poursuite avec un autre sur l'autoroute A1, à hauteur du Bourget : les deux jeunes se rendaient à un "run" sauvage, se

déroulant sur une portion de chaussée normalement ouverte à la circulation et réservée, en toute illégalité, par les organisateurs à ce culte de la vitesse pure.

La vitesse est grisante. Depuis la bataille de Marathon, les coureurs à pied et les cavaliers se sont efforcés de battre des records, pas toujours sans danger : le premier marathonien est mort au terme de sa course, nous dit la légende, et nombre d'accidents de cheval ou de char en course ont coûté la vie à leurs cavaliers ou conducteurs. Mais il s'agissait là d'hommes qui savaient qu'ils prenaient un risque pour eux-mêmes. Aujourd'hui encore les pilotes de course automobile savent qu'ils prennent un risque, mais pour eux-mêmes, du moins depuis le dramatique accident des 24 heures du Mans survenu il y a 45 ans, au cours duquel plusieurs dizaines de spectateurs avaient été tués dans les tribunes par une voiture qui avait explosé à la suite d'un accrochage.

Or ce n'est pas le cas des deux accidents que j'ai cités : Il y avait un risque pour les spectateurs dans le premier cas et pour les autres usagers dans le second. De ces pilotes de rallye, tout comme des "héros" du film Taxi, on sait bien qu'un jour ou l'autre ils feront des émules qui se livreront à toutes sortes de manœuvres mettant en danger, non seulement leur propre vie, mais aussi celle d'autres utilisateurs de la route, parfaitement innocents, eux, comme cette malheureuse mère de famille.

Trois faits, trois cas de défaillances des pouvoirs publics.

Dans le premier cas, les organisateurs du rallye ont obtenu une autorisation d'un Préfet dont les services ne se sont pas assurés que la sécurité des spectateurs était garantie.

Dans le second, les autorités n'ont pas réagi à la diffusion d'un film présentant comme des exploits des violations flagrantes de la loi sur la route. Ce film est une provocation et nous avons demandé que la projection soit annulée. Sans trop d'illusion. La moindre des choses aurait été qu'il soit projeté à une heure tardive et précédé d'un sévère avertissement.

Dans le troisième, les forces de l'ordre ont baissé les bras devant une utilisation illégale de la voie publique. La vitesse, pourquoi pas, mais aux risques exclusifs de ceux qui la pratiquent, et non sur le domaine public ouvert à tous.

Conclusion : les pouvoirs publics, qui devraient faire respecter la loi sur la route, ont démissionné. Un petit calcul : sur l'ensemble du réseau routier français, on compte 500 milliards de véhicules-kilomètres (un véhicule parcourant 1 km = 1 véhicule-km) parcourus par des véhicules légers immatriculés en France. Les agents du Ministère des Transports qui effectuent des observations (sans sanction) des vitesses pratiquées en différents points du réseau notent de 50 à 80 % de taux de dépassement de la vitesse maximale autorisée. Pour tenir compte des embouteillages, admettons seulement un taux de 20 % : cela fait 100 milliards de véhicule-km parcourus en excès de vitesse chaque année. Or il y a seulement 1 million de procès-verbaux dressés chaque année pour excès de vitesse, soit 1 procès-verbal pour 100 000 km parcourus en excès de vitesse. Dans quel domaine de la vie publique la loi est-elle aussi fréquemment bafouée ?

Pour nous, cette situation est intolérable.

Pour paraphraser un homme célèbre, j'ai fait un rêve : plus aucun automobiliste ne roule en excès de vitesse : c'est 4 000 morts et autant de blessés très graves en moins chaque année sur nos routes, une somme incommensurable de douleurs épargnée. N'est-ce pas un enjeu qui vaut que l'on y consacre quelques milliards de francs, et une forte volonté politique ?

**Le Président,
Philippe LAVILLE**

Appel de la Ligue Contre la Violence Routière



L'appel figurant en première page de couverture et reproduit ci-dessous avec les signatures, a été coordonné par Chantal PERRICHON, Vice-Présidente. Il a été signé par 143 personnalités de tous horizons, et est paru dans Libération le 23 octobre 2000.

Des signatures prestigieuses continuent à arriver : l'ensemble de l'appel sera de nouveau rendu public ultérieurement, et figure sur le site de la Ligue Contre la Violence Routière (<http://perso.wanadoo.fr/lcvr>)

Cet appel, ainsi que le sondage de l'I.F.O.P. paru dans l'Express du 2 novembre 2000, constituent un tournant majeur pour faire prendre conscience aux autorités (justice, préfet, police, gendarmerie, maires, parlementaires, ministres) que les Français ne sont pas d'accord avec le laxisme que les autorités tolèrent.

Parallèlement à la poursuite de la collecte de signatures de personnalités pour cet "appel", nous lançons, avec le même texte, une "pétition" : le nom et l'adresse complète des signataires devront figurer afin de donner toute sa valeur à la pétition. Un modèle disponible au siège, et a été adressé aux présidents d'associations départementales.

Pour recueillir les signatures, il est souhaitable que les présidents départementaux saisissent toutes occasions (manifestations, salons, colloques...) et que les adhérents mettent à profit leurs réseaux d'amis et de connaissances.

Texte de l'appel de la ligue contre la violence routière

Parce que la délinquance routière est la première cause de mortalité des jeunes de notre pays, et les condamne aux pires handicaps,

Parce qu'une civilisation doit se mesurer au soin qu'elle prend de sa jeunesse, plus qu'à la progression de ses valeurs boursières,

Parce que le ministre des transports a promis en novembre 1997 de diviser par deux en cinq ans le nombre des victimes d'accidents de la circulation,

Parce que cette promesse a été suivie en 1998 d'une augmentation du nombre de tués, puis d'une stagnation,

Parce que le principe de précaution qui s'applique scrupuleusement dans certains domaines est totalement ignoré dans le domaine de l'insécurité routière,

Parce que les causes de la majorité des accidents corporels sont parfaitement connues, Parce que les remèdes sont eux aussi connus et efficacement appliqués dans d'autres pays de l'Union Européenne,

Parce que la France sacrifie chaque année deux fois plus de vies humaines que certains de ces pays,

Parce que la sécurité routière a été déclarée grande cause nationale de l'an 2000,

Les signataires de ce manifeste demandent aux autorités d'agir en prenant les moyens de faire appliquer la réglementation adoptée pour sauvegarder l'intégrité physique de tous les usagers de la route.

Liste des 143 premiers signataires de l'appel

Laure ADLER, Directrice de France Culture - Agnès B., Styliste - Albert ALGOUT, France Inter - Pierre AMOYAL, Violoniste - Claudie ANDRE-DESHAYS, Astronaute de l'Agence Européenne de l'Espace - Michel ANDRIEUX, Médaille d'Or au J.O. Section Aviron - José ARTUR, Journaliste - André ASCHIERI, Député - Brahim ASLOUM, Médaille d'Or aux J.O section Boxe - Sylvain AUGIER, Journaliste - Sabine AZEMA, actrice - Pr Eric BACCINO, Médecine légale - Etienne BACROT, GMI, Champion de France d'Échecs - Élisabeth BADINTER, Philosophe - Patrick BAUDRY, Astronaute, Pilote d'essais - Pierre BELFOND, Éditeur - Renato BERTA, Chef Opérateur - Mg. BILLÉ, Archevêque de Lyon - Mattia BONETTI, Designer - Bernard BOSSON, Ancien Ministre, Député - Dalil BOUBAKEUR, Recteur de la Grande Mosquée de Paris - Madona BOUGLIONE, Directrice du théâtre du Ranelagh - Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Journaliste, Producteur - Pierre BOULEZ, Compositeur, Chef d'Orchestre - Carole BOUQUET, Comédienne - Pierre BOUTELLER, Directeur de France Musiques - Anne BROCHET, Actrice - CABU, Dessinateur - Jean-Pierre CASSEL Acteur - CAVANNA, Journaliste, Écrivain - Françoise CHANDERNAGOR, Écrivain - Georges CHARPAK, Physicien, Prix Nobel - Jean Arnold de CLERMONT, Président de la Fédération Protestante de France - Corinne COBSON, Styliste - Yves COCHET, Vice-Président de l'Assemblée Nationale - Daniel COHN-BENDIT, Député Européen - Michel COMBES, Astronome - Emmanuel CURT, Percussion solo Orchestre National de France (ONF) - Philippe DECOUFLÉ, Artiste - Pierre DECROIX, Président d'Honneur de la Fédération Française de GO - Jean-Luc DEJEAN, Écrivain - Frédéric DELACOURT, Président du Collectif des Pédiatres Libéraux - Catherine DOESE, Violoniste ONF - René DOSIERE, Député - Alain DUAULT, Producteur TV et Radio - Serge DUCHESNE, Soliste corniste ONF - Sophie DULAC, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Publicis - Yves DUTEIL, Chanteur - Gad ELMALEH, Comédien - Marc EMIG, Navigateur - Équipe de football de Montpellier S.C - Michèle FITOUSSI, Journaliste-Écrivain - Jean-Louis FOULQUIER, Producteur à France Inter - Jacques FOURQUET, Trombone solo ONF - Valérie FRATELLINI, Professeur à l'École Nationale du Cirque - Antoine GARAPON, Magistrat - Gérard GAROUSTE, Peintre, sculpteur - Élisabeth GAROUSTE, Designer - Pascal GENTIL, Médaille de Bronze aux J.O. section taekwondo - Pr Marc GENTILINI, Président de la Croix Rouge Française - Philippe GLOAGUEN, Écrivain, Guide Routard - Pr. Bernard GLORION, Président de l'Ordre National des Médecins - Jean-Jacques GOLDMAN, Chanteur - Pr Claude GOT, Accidentologiste - Pr GRASSET, Président de PROPARA : accueil des traumatisés de la moelle - Jacques GRIMBERT, Dr de la Musique à la Sorbonne - Robert GROSFILLEY, Journaliste - Alexis GRUSS, Directeur du Cirque - Geneviève GUICHENEY, Médiatrice à France Télévision - Jean-Claude GUILLEBAUD, Journaliste, Écrivain - Jean-Pierre HAIGNERE, Astronaute de l'Agence Européenne de l'Espace - Robert HAZAN, Président de l'Institut Technique d'Accidentologie - Anne-Marie IDRAC, Ancien Ministre,

Député des Yvelines - Irène JACOB, Comédienne - Albert JACQUARD, Généticien - Agnès JAOUJ, Comédienne, Auteur - Georges KIEJMAN, Ancien Ministre, Avocat - Gérard KLEIN, Comédien - Christian LACROIX, Designer - Lucien LANIER, Sénateur - Olivier LATRY, Organiste titulaire de Notre-Dame de Paris - Joël LAUTIER, GMI, assistant de Kramnik au championnat du monde 2000, ancien Champion de France d'Échecs - Maryvonne LE DIZES, Violoniste, Soliste de l'E.I.C. - Luc LEBLANC, Champion du Monde de cyclisme - Annick LE FLOCHMOAN, Journaliste "Elle" - Jacques LEGROS, Journaliste à T.F.1 - Pierre LESCURE, Président de Canal+ - Michael LEVINAS, Compositeur, pianiste - Raymond LEVY, Président d'Honneur de Renault - Didier LOCKWOOD, Violoniste, Compositeur - Frédéric LODEON, Chef d'orchestre et Producteur radio - Sylvain LUC, Artiste de jazz - Jacques MAILLOT, Président Directeur Général de Nouvelles Frontières - Noël MAMERE, Député - Jacky MAMOU, Pédiatre, Président d'Honneur de Médecins du Monde - Michel MARCUS, Magistrat - Daniel MERMET, Journaliste - Jean-Jacques MILTEAU, Musicien - Ariane MNOUCHKINE, Directrice du théâtre du Soleil - Alain MOGLIA, Dr. Orchestre de Chambre National de Toulouse - Denis MOREAU, Magistrat - François OZON, Réalisateur - Christophe PELLET, Auteur dramatique - Anne-Marie PERIER-SARDOU, Journaliste - Mireille PERRIER, Actrice - Pr Paul PETIT, Président du SAMU de France - Michel PLATINI, Conseiller du Président de la FIFA - Marianne POLLIN, Violoniste ONF - Gaston POULAIN, Évêque - Henri PUJOL, Président de la Ligue Nationale contre le Cancer - Yves QUERE, Physicien, Académicien - Alain REMOND, Rédacteur en chef de "Télérama" - Henry RENAULDON, Magistrat - Caroline RITCHOT, Violoniste ONF - Pierrette ROSSET, Journaliste - Laurent ROUBACH, Guitariste jazz - Marcel ROYER, Secrétaire Général de la FNATH - Claude SARRAUTE, Journaliste - Georges SARRE, Ancien Ministre, Député de Paris - Gérard SAUMADE, Député - Laurent SCHWARTZ, Mathématicien, Médaille Fields - Jacques SECRETIN, Ancien champion d'Europe de tennis de table - Françoise SEIGNER, Artiste dramatique, Sociétaire honoraire de la Comédie Française - Antoinette SEILLIERE - Michel SIFFRE, Chercheur spéléologue - René-Samuel SIRAT, Grand Rabbin - Joseph SITRUCK, Grand Rabbin de France - SOKAL, Dessinateur de BD - Philippe STARCK, Designer - Alan STIVELL, Artiste - Alain de SWARTE, journaliste - Jérôme THOMAS, Médaille de Bronze aux J.O section Boxe - Alain TOURET, Député - Joël VAÏSSE, Trombone solo ONF - Michel VAUZELLE, Ancien Ministre, Député, Président du Conseil régional de la région PACA - Michèle VERGNE, Mathématicienne - Karine VIARD, Comédienne - Claude VILLERS, Journaliste-Producteur France INTER - Pierre VILLERS, journaliste - Eric VINAY, journaliste - Antoine WAECHTER, Président du Mouvement Écologiste Indépendant - Jean-Michel WILMOTTE, Architecte - Adrien ZELLER, Ancien Ministre, Président du Conseil Régional d'Alsace - Elsa ZYLBERSTEIN, Comédienne.

Enseignements à tirer de quelques accidents récents

Jacques ROBIN



Merci à tous ceux qui m'adressent les coupures de presse des accidents exceptionnellement graves, c'est-à-dire : soit plusieurs tués, soit un piéton ou un cycliste ou un enfant tué.

- ↪ **Accident frontal** . Un lot malheureusement toujours important d'accidents frontaux, dont cinq jeunes tués à 5 heures du matin près de Rennes le samedi 1^{er} juillet 2000. Les ingénieurs réalisent pourtant de plus en plus une "zone de récupération" de deux mètres environ, en bordure des "routes principales" conformément aux recommandations de 1994 (ARP), mais encore faut-il rouler à moins de 90 km/h (80 par exemple) pour que la voiture accepte, sans perte de contrôle, le coup de volant d'évitement vers l'accotement.
- ↪ **Sur-accident** . Souvent les gendarmes ou les pompiers s'activant sur un accident ne signalent pas assez loin à l'amont leur présence ou la présence de leur véhicule en bord de route. Il est possible que ce soit ce qui s'est passé le 2 mai dernier en Charente où six pompiers ont été fauchés par une voiture conduite par un automobiliste en état d'ébriété.
- ↪ **Rétroviseur pour camion** . Dramatique lorsque votre fille circule à vélo une dizaine de mètres devant vous et que vous voyez un camion de ramassage d'ordures tourner brusquement à droite et écraser l'enfant sous vos yeux : Marine PÉREZ, 9 ans a été tuée comme cela le 5 mai 2000, à 8 heures, en allant à l'école à Tournefeuille. La présence d'un rétroviseur dit "de marche pied", qui permet de voir "à côté" du camion, aurait évité ce drame. Certains camions l'ont, nous demandons qu'il soit rendu obligatoire (voir n° 43 de Pondération, demande C3 de nos 43 sujets).
- ↪ **Piéton sur autoroute** . Un accident sur autoroute parfois sans gravité, se transforme vite en drame si, une fois sorti du véhicule et devenu piéton on ne prend pas garde à s'écarter de la chaussée : sur l'A11 à la chapelle d'Aligné, le chauffeur d'un camion qui était allé au fossé, s'est aventuré à pied ensuite sur la chaussée et a été fauché par un autre camion.
- ↪ **Arbres** . Toujours beaucoup d'accidents mortels : le dimanche 9 mai 2000 : quatre jeunes sont tués dans l'après-midi à Ensisheim (Haut-Rhin). L'accident s'est produit en ligne droite. Le conducteur a perdu le contrôle de sa voiture qui est allée se disloquer avec une extrême violence sur un platane. Sans arbre il est vraisemblable que les occupants, après un tonneau ou des têtes-à-queues dans les champs, auraient été seulement blessés.
- ↪ **Autoroute** . Chacun de vous a été l'objet de pressions de la part d'un automobiliste qui circule très près, derrière vous, sur la voie rapide (gauche) de l'autoroute, lorsque vous êtes en train de doubler une file de voiture, et que vous roulez "seulement à 130 km/h". Souvent pour montrer que vous le gênez, il donne des coups de phares, ou (méthode venue d'Allemagne) il actionne son clignotant.
Le 13 mai dernier, sur l'autoroute A10 à Gidy, ce fut beaucoup plus grave : le véhicule qui arrivait derrière a percuté à vive allure la voiture de M. MAHIEUX qui était en train d'effectuer un dépassement au volant de sa Peugeot 306 : Il a été tué, et sa femme blessée.
- ↪ **Tracteur agricole** . Un type d'accident s'est produit plusieurs fois ces derniers mois : le tracteur qui tourne à gauche pour entrer dans un chemin ou une route secondaire, au moment où on le double. Le plus souvent la voiture ou la moto qui le double se déporte à gauche pour l'éviter, et sort de la route à grande vitesse : dans les cas concernés, les conducteurs ont été tués, alors que le tracteur n'a été que plus ou moins renversé.
Ce type d'accident est un piège, même pour un conducteur prudent ; car d'une part, il n'est plus là pour donner sa version des faits et d'autre part, même si votre vitesse est de 90 km/h, le conducteur du tracteur dira : "il m'a doublé comme un fou à très grande vitesse" (90 km/h, par rapport à la faible vitesses du tracteur cela paraît effectivement très rapide). Et enfin le conducteur du tracteur aura tôt fait de nettoyer son clignotant boueux avant l'arrivée des gendarmes. Ajouter à cela que le tracteur est très maniable et que sa manœuvre de tourne à gauche est extrêmement brutale. Doubler un tracteur nécessite donc une vigilance extrême.

Glissières métalliques . Lundi 7 août 2000, autoroute A7, Drôme (Porte les Valence) : un semi-remorque roulant à droite s'est subitement déporté sur la gauche a défoncé la double glissière du terre-plein central, et est allé sur l'autre chaussée percuter de front un camion, en frôlant au passage une voiture : trois morts (les conducteurs des deux camions et un enfant, qui était dans l'un des deux camions).

↪ Un accident similaire s'est produit le 14 avril de cette année, encore sur l'A7, et toujours dans la Drôme : les deux chauffeurs sont morts sur le coup. Interrogé par le Dauphiné Libéré, le Capitaine ARSAC (chef de l'Escadron départemental) répondait : *"Ce type d'accident arrive chaque année. Il est pratiquement imparable. Ces glissières (métalliques) peuvent résister à un choc produit par une voiture, pas par un camion... Les A.S.F étudient actuellement la mise en place de glissières béton, beaucoup plus résistantes"*.

↪ Ce type d'accident, malheureusement trop fréquent, est imparable pour ceux qui circulent sur l'autre voie et voient brutalement un camion franchir le terre-plein central en défonçant les glissières métalliques. Imparable sauf justement si les glissières sont en béton (appelées "muret californien") car elles sont beaucoup plus solides que les glissières métalliques, et arrêtent les poids lourds. On objectera qu'elles sont moins souples et font ricocher les voitures qui les heurtent : oui, mais les conséquences sont incomparablement moins graves que celles provoquées par un accident frontal sur l'autre chaussée qui produit 3 , 4 ou 5 morts.

Conclusion : Systématiser les glissières béton sur les terre-pleins centraux des autoroutes et utiliser les glissières métalliques uniquement sur le coté droit de l'autoroute .

↪ **Carrefour à "tourne à gauche central"**. Cinq tués dont quatre enfants dans un carrefour en Vendée à la Bernardière, le 3 juin 2000. Ils revenaient d'une compétition de V.T.T. Le père d'un des quatre enfants conduisait et abordait le carrefour par la route non prioritaire (stop), équipé d'un îlot brise vitesse bien visible. Pour une cause quelconque (distraction, précipitation, fatigue ...) il a entrepris de traverser alors que survenait sur sa gauche un 4x4. Le choc a été extrêmement violent : la voiture a été disloquée, et éparpillée en plusieurs morceaux. Il n'y a pas eu de traces de freinage : la maison, à deux mètres de la chaussée réduisait la visibilité.

Ce type de carrefour dit "à tourne à gauche central", très en vogue dans les années 70 est un grand "faiseur de points noirs". Un de ses défauts est de ne pas inciter le véhicule prioritaire à ralentir, ce qui a été ici la cause de la gravité de l'accident. L'A.R.P. (recommandations pour l'Aménagement des Routes Principales), et le guide d'aménagement des carrefours interurbains précisent que ce type de carrefour *"limite le risque d'accident de tourne-à-gauche, mais augmente le risque d'accident de cisaillement (entre un véhicule dans la route secondaire traversant la route principale et un véhicule prioritaire) dans la deuxième partie de la traversée. Cet aménagement n'est donc recommandé que ... lorsque le trafic traversier n'est pas trop élevé"...* *"Par rapport à d'autres types de carrefours, les carrefours non giratoires ont un niveau de sécurité en moyenne peu élevé"...* *"dans un carrefour giratoire, le nombre et la gravité des accidents sont en général beaucoup plus faibles"*.

En conclusion, lors des réaménagements de carrefours, la sécurité doit primer sur la fluidité de la voie principale, ce qui conduit à adopter la solution de carrefour giratoire, et à exclure le type carrefour "tourne à gauche central".



Carrefour de la Bernardière (Vendée) : cinq tués dont quatre enfants - juin 2000

Colloques auxquels nous avons assisté

Congrès "Mobilité et Sécurité Routière sans Frontières" (Luxembourg 10 - 11- 12 mai 2000) :

Intervention de Jacques ROBIN, vice-président de la Ligue Contre la Violence Routière, sur le thème des "audits de sécurité routière des infrastructures". Des interventions très intéressantes concernaient la voiture intelligente, la route intelligente, les giratoires...

"Quelle information pour les adolescents de 15 à 19 ans ?" (C.I.R.P.AE) : 18 mai 2000.

De nombreuses communications de qualité, en particulier l'intervention de Béatrice SPEISER (C.F.E.S.)

sur les risques de dépendances au tabac, à la drogue, à l'alcool.

"Vigilance et Conduite" à la Prévention Routière le 20 avril 2000.

Plusieurs médecins ont traité des différents aspects de la fatigue, de l'endormissement au volant : Jean-François CAILLARD, Damien LÉGER, Charles MERCIER-GUYON. La somnolence est influencée par le nombre d'heures écoulées depuis qu'on s'est réveillé, par le faible temps de sommeil et par les boissons alcoolisées, même en faibles quantités. Pour combattre cette somnolence : sieste courte : 20 minutes à réveil programmé, café, vitamine C.

Forum Automobile et Société Paris le 12 septembre 2000

Ce colloque était organisé par le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles.

Trois thèmes principaux ont été traités :

- ↪ L'automobiliste est-il un frein à la sécurité ?
- ↪ L'état de santé de la pollution.
- ↪ Non au tout automobile !

Dans son introduction, Marc GUILLAUME (professeur d'économie) a rappelé que le secteur des constructeurs automobiles représente 500 milliards de francs de chiffre d'affaire et qu'il emploie directement 350 000 personnes, mais 2,5 millions en comptant les industries en amont et les transporteurs de marchandises et de voyageurs. Il affirme que l'automobile n'est pas un objet politiquement correct. Elle a au contraire tout pour être écologiquement, socialement incorrecte. Bref, elle est le parfait bouc émissaire.

Isabelle MASSIN (Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière) rappelle qu'on estime le coût de l'insécurité routière à 120 milliards de francs (en intégrant les dépenses de réparations, les arrêts de travail, les pertes de production). Les accidents corporels sont estimés à 60 milliards de francs, mais le coût humain n'est évalué dans aucune de ces estimations.

Elle retient trois points importants :

- ↪ Sortir d'une approche culpabilisatrice pour aller vers une approche analytique.
- ↪ Prendre conscience que c'est un problème majeur de santé publique.
- ↪ Le décès sur la route est la première cause de mortalité des 15-24 ans.

Le docteur Jean-Yves LE COZ (directeur du L.A.B.) a déclaré que ce qui est fondamental c'est la connaissance : comprendre ce que les conducteurs ont perçu dans les situations à risques, ce qu'ils ont compris, décidé de faire et essayé de réaliser. Tout ceci se fait dans un contexte où le développement de l'électronique permet de penser que l'on va pouvoir mettre en place des systèmes d'aides à la conduite. Le débat porte sur les problèmes de l'automatisation de la conduite automobile.

Muriel HUMBERTJEAN (directrice adjointe de la S.O.F.R.E.S.) : des sondages montrent que 90 % des Français jugent que l'on n'a pas su ramener les accidents de la circulation à un niveau acceptable.

Lors du débat avec la salle, Jacques ROBIN (Ligue Contre la violence Routière) a suggéré que les compteurs de vitesse soient plus lisibles par le conducteur (position homogène de l'aiguille, comme pour les montres : par exemple 100 km/h toujours en haut) et aussi plus visible des passagers : quand le conducteur sait que les enfants ou le conjoint voient le compteur de vitesse, cela le fait ralentir.

Louis SCHWEITZER (P.D.G. Renault), traite le sujet de la boîte noire. On sait que lors d'un accident d'avion, on utilise la boîte noire ; on ne l'ouvre donc que dans ces circonstances, pour mieux comprendre ce qui s'est passé et en tirer les conséquences. Cette manière de procéder s'étendra un jour ou l'autre à l'automobile, d'autant que cet équipement ne représente pas un coût significatif. Mais il faut que cette évolution soit acceptée, que les acquéreurs d'une automobile n'aient pas le sentiment d'embarquer un "mouchard".

Jean-Martin FOLZ (P.D.G. de P.S.A. Peugeot-Citroën) s'est montré pour sa part très défavorable à la boîte noire.

Médicaments et aptitude à la conduite automobile

Paris le 30 octobre 2000

Colloque réalisé sous l'égide de la F.F.S.A. (Fédération Française des Sociétés d'Assurance) et la Prévention Routière, et organisé par le docteur Charles MERCIER-GUYON directeur du C.E.R.M.T. (Centre d'études et de recherche en médecine du Trafic).

L'absorption de certains médicaments constitue une des causes d'accidents de la circulation, mais dans une moindre mesure que l'alcool et la drogue. Les médicaments visés sont essentiellement à base de Benzodiazépines ou Opiacés.

Le décret du 10 mai 1999 a institué un pictogramme qui est apposé sur les boîtes de médicaments : un triangle rouge avec une voiture à l'intérieur. Mais pour des raisons de prudence, certains laboratoires pharmaceutiques l'apposent même sur les médicaments qui ne le nécessitent pas.

On distingue 3 niveaux :

- ☛ Classe 1 : compatible avec la conduite : certains médicaments comme les benzodiazépines ou les hypnotiques pris pendant de courtes durées.
- ☛ Classe 2 : compatible avec la conduite des véhicules légers individuels, mais incompatible pour le groupe lourd (poids lourds, taxis...) : les benzodiazépines et les hypnotiques pris pendant de longues durées, ainsi que d'autres produits plus sédatifs.
- ☛ Classe 3 : incompatibles avec la conduite (sauf avis de la commission médicale du permis de conduire) : exemple : produits d'anesthésie, antiépileptiques, insuline.

L'idéal serait peut-être de proposer une gradation de couleur pour le pictogramme (ex. : jaune, orange rouge).

Les Assises de la Sécurité Routière Département de la RÉUNION du 23 au 27 octobre 2000

Ces deuxièmes assises de la sécurité routière de la Réunion ont été l'occasion pour des spécialistes locaux, nationaux ou européens de traiter des sujets généraux importants. Entre autres :

- ☛ Accidentologie : les bases de la sécurité routière chez les constructeurs automobiles (Docteur Jean-Yves LE COZ, directeur du L.A.B.)*
- ☛ Alcool, médicament, drogue et sécurité routière (Docteur Charles MERCIER-GUYON, directeur du C.E.M.T.)
- ☛ Le rôle de la répression dans la prévention de la délinquance (Maître Jehanne COLLARD-LACAN, avocate).
- ☛ Les orientations, au niveau européen sur la formation des conducteurs (Daniel HERREGODS, expert européen).
- ☛ Étude des comportements des conducteurs à la Réunion (Mme PACHOWSKY - I.P.S.O.S.)
- ☛ Expérimentation de la formation post-permis (Yvon LEBAS - D.S.C.R.).
- ☛ Mutations urbaines, mobilité et sécurité routière (Michel GILBERT, Président du Club des Villes Cyclables).
- ☛ Sujets spécifiques de la Réunion (Daniel RAYMOND, coordinateur sécurité routière).
- ☛ La politique locale en faveur du vélo à la Réunion (Johnny MEZINO, ingénieur T.P.E., "relais-vélo du CERTU" pour l'île de la Réunion).
- ☛ Bilan de l'association départementale de la Ligue Contre la Violence Routière (Marlène DIJOUX, présidente départementale).
- ☛ Les comportements à adopter vis-à-vis des proches des victimes des accidents, et d'autre part, l'éducation des enfants au risque routier (Jacques ROBIN vice-président national de la Ligue Contre la Violence Routière).

En ouverture des assises, Yves ROBICHON, adjoint à la Directrice de la D.S.C.R. a exposé les objectifs gouvernementaux en matière de sécurité routière :

Résumé de l'intervention de Yves ROBICHON :

Quatre mille tués en moins, c'est un défi, il peut être relevé. Il faut pour cela une mobilisation des usagers et réprimer les excès des comportements. La sanction n'est pas une injustice mais un juste retour des choses. L'essentiel réside dans l'application des mesures qu'on a prises dans le passé, puis la prise de nouvelles mesures.

Quatre pistes sont à suivre :

1. La connaissance des problèmes et des phénomènes: certains discours oublient des points importants : les coussins gonflables n'empêcheront pas les accidents à grande vitesse, des reproches peuvent être faits à ce sujet à quelques publicités automobiles.
2. L'amélioration de l'éducation et de la formation des conducteurs. Le permis de conduire doit englober une prise de conscience plus large de la conduite et de ses implications. Un continuum éducatif doit-être envisagé, tout au long de la vie, depuis le plus jeune âge, afin d'actualiser en permanence le savoir.
3. Augmentation de l'efficacité des contrôles et des sanctions : il existe trop de comportements anormaux que l'on considère comme normaux. Par exemple la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée par environ 50 % des conducteurs.
4. Actions sur les infrastructures : des progrès restent à faire. Par exemple, limiter les conséquences des sorties de route, c'est "le droit à l'erreur" : la peine de mort a été abolie, elle ne doit pas se retrouver sur la route en sanctionnant mortellement la faute d'un conducteur, par la présence d'obstacles trop proches.

*Laboratoire d'Accidentologie et de Biomécanique

La Vie des Associations Départementales et les Activités dans les Départements

ALPES-MARITIMES

Questions Lycées :

Le proviseur du lycée Masséna (comme celui du lycée Calmette) à Nice a bien voulu que les lycéens répondent au questionnaire de la Ligue. Quelques extraits :

- ↳ A votre avis, les automobilistes roulent-ils trop vite : OUI à 96 %.
- ↳ Invitez-vous parfois les adultes qui conduisent à être plus prudents ? : OUI à 52 %. (les jeunes se rendent compte de la difficulté de raisonner les adultes qui conduisent, même si 22 % font confiance à leurs parents, 12 % commencent à avoir peur d'un accident). (N.D.L.R. : ceci rejoint le besoin de rendre le compteur de vitesse bien visible des passagers).

Plan de modération de la vitesse :

La Ligue a participé aux réunions en mairie de Vence concernant le plan de modération de la vitesse, et le P.D.U. Un certain nombre d'ouvrages seront prochainement exécutés : plateau surélevé (longueur 18 m), rétrécissement, signalement visible des entrées de zones à vitesse limitée (zone 30). La Ligue a rappelé qu'il est impératif que la piste cyclable n'ait pas de discontinuité, en particulier au viaduc sur le Malvan et que ce soit une "piste cyclable" digne de ce nom.

L'alcool, les discothèques.

Des membres de la Ligue ont participé à une opération "Discothèques", avec les forces de l'ordre. Selon l'heure, le lieu et le sexe, l'écoute a été attentive ou "déjà imbibée". Globalement l'opération a été très positive. Dans la lettre aux adhérents, une étude très intéressante sur l'alcool a été réalisée.

BAS-RHIN

La Section du Bas-Rhin de la Ligue a organisé à l'occasion de la semaine nationale de la Sécurité sur la Route du 23 au 28 octobre plusieurs sit-in. Ceux-ci se sont déroulés le lundi 23 octobre à 13 h 00, alors que les cloches de toutes les églises sonnaient le glas, simultanément à Strasbourg, Sélestat, Saverne, Haguenau et Wissembourg.

Dix jeunes vêtus de tee-shirts blancs, symbolisant les dix tués par mois en moyenne sur les routes du département, se sont couchés par terre en des lieux stratégiques des centres des 5 villes précitées, et un texte était lu par un responsable de la Ligue rappelant les nombres des accidents et des victimes sur les routes en France et dans le Bas-Rhin, affirmant qu'il ne s'agissait pas de fatalité, et demandant à la fin une minute de silence en souvenir des victimes.

Ces manifestations ont été bien relayées par les médias, tant presse écrite que radio et télévision locale.

AVEYRON

Dans une interview à un journal régional, Christine POINSOT, Présidente de la Ligue Contre la Violence Routière de l'Aveyron, a mis en évidence de façon fort pertinente l'échec des pouvoirs publics : "Par delà les discours de circonstance et les quelques opérations plus médiatiques qu'efficaces, les pouvoirs publics ont échoué dans ce qui est pourtant leur mission essentielle : préserver la vie et la sécurité des personnes".

Suite à cela, Anne-Marie ESCOFFIER, Préfet de l'Aveyron a adressé une lettre d'intimidation et disons "à coté de la plaque", à Christiane POINSOT, oubliant (ce qui est grave) sa propre mission de faire respecter la loi et rejetant essentiellement sur les automobilistes le fait qu'ils ne la respectent pas".

La Réponse de Christiane POINSOT et de Joseph DONORE au Préfet est d'un très haut niveau et reflète une grande compétence. Nous en reproduisons ci-après quelques extraits, à lire et à relire.

"... Nous considérons, et nous ne sommes pas les seuls, que pour changer le comportement des automobilistes, il convient d'abord de commencer à faire respecter le code de la route au quotidien : ce qui implique la présence régulière des forces de police et de gendarmerie sur les grands axes routiers du département, tout au long de l'année et de manière inopinée...

Pour changer le comportement irresponsable de certains automobilistes, encore faut-il relever ces infractions qui sont quotidiennes et de plus en plus fréquentes et veiller à ce que la justice les sanctionne sans complaisance aucune. Trop de fautes graves ou de comportements mettant directement en danger la vie d'autrui ne sont pas ou ne sont que modérément sanctionnées par la justice, ce qui n'a aucun effet dissuasif. A cet égard, le fait d'accorder un permis blanc à un délinquant de la route est inacceptable.

Toutefois, la répression pénale ne peut jouer un rôle préventif qu'à deux conditions : le délinquant routier doit connaître les sanctions auxquelles il s'expose et avoir la certitude que ces sanctions seront appliquées. Ces conditions ont été réalisées dans les pays d'Europe du Nord où les contrôles sont systématiques et la loi pénale appliquée avec rigueur.

En France, la rareté des contrôles, le laxisme de nombre de magistrats ont dévalorisé la norme juridique et persuadé les conducteurs qu'ils pouvaient continuer à enfreindre la loi en toute impunité.

Nous persistons à affirmer que les accidents de la route ne doivent rien à la fatalité. Si le comportement des automobilistes est effectivement en cause, c'est en grande partie dû au manque de volonté des pouvoirs publics à faire respecter le code de la route et à mettre en œuvre les sanctions prévues pour les fautes les plus graves.

DRÔME

Patricia JALLON, coordinateur sécurité routière à la préfecture de la Drôme a organisé aux abords de plusieurs villes, en août, une opération d'information très intéressante. Elle fait participer les associations. L'opération s'intitulait "Prévention Vitesse".

Un radar-afficheur indiquait aux automobilistes la vitesse à laquelle ils roulaient, puis ils étaient arrêtés. En cas de dépassement, les gendarmes leur laissaient le choix entre la sanction normale, la vision d'une vidéo et l'écoute d'interventions de différentes associations, dont la Ligue Contre la Violence Routière.

GIRONDE

L'association départementale de la Gironde nous informe du décès brutal de Patrick POUGET, leur président, le 14 août 2000. Il s'était voué depuis 13 ans à la Ligue et s'était investi profondément, avec énergie et efficacité. Il a construit autour de la Ligue un intérêt humain et chaleureux, qu'il faisait partager au sein de sa famille, de ses amis, de ses collègues de travail et dans la commune de sa résidence. Patrick POUGET était plus qu'un président. A travers la Ligue Contre la Violence Routière, il transmettait avec passion un civisme inébranlable, dans le respect total de l'être humain. Avant de nous quitter, il aurait voulu comme nous, voir l'aboutissement de notre action. Nous voyons actuellement poindre une prise de conscience de la société. En sa mémoire, nous ne relâcherons aucun effort tant que le massacre auquel nous assistons n'aura pas été éradiqué par les autorités qui en ont la mission.

MORBIHAN

L'Institut National pour la Sécurité des Enfants, et la Ligue Contre la violence Routière ont organisé à l'occasion de la semaine nationale de sécurité routière, deux actions dans des établissements scolaires :

➤ Au collège Jean Rostand à MUZILLAC : présentation d'une pièce de Théâtre : "First", jouée par les enfants d'une classe, devant l'ensemble des autres élèves, des enseignants et des parents. Madame MERGAULT professeur très rodée au théâtre, a entraîné avec brio sa troupe improvisée, qui a eu beaucoup de succès. La comédie dont le texte est disponible à l'Institut National pour la Sécurité des Enfants (02.97.75.20.43) traite des causes diverses conduisant à l'accident : vitesse, énervement, inexpérience. Une cassette vidéo a été réalisée par le service pénitentiaire et de probation, et sera disponible.

➤ A l'école primaire Jules Ferry à PONTIVY : atelier de couture de rubans rétroréfléchissants sur les vêtements, et distribution de réflecteurs rétroréfléchissants (matériel fourni par l'Institut) : quelques parents avaient été volontaires pour aider à la couture des rubans. FRANCE 3 a passé trois fois le reportage de cette action dans la semaine et les journaux régionaux l'ont relayé.

HÉRAULT

Campagne du Midi Libre.

Cet été, le Midi-Libre a réalisé une campagne de sécurité routière et a traité entre autres de l'alcool. Son message à ce sujet était très néfaste à la sécurité : **"gardons nos réflexes : trois verres de vin maximum pour ne pas dépasser 0,5 g d'alcool dans le sang"**. Ce message est contraire aux campagnes de sécurité routière du gouvernement : **"celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas"**. La préfecture de l'Hérault était cosignataire de cette campagne : le bureau national a donc écrit au Préfet de l'Hérault pour lui faire part de notre indignation, avec copie à M.GAYSSOT, qui nous a répondu : *"Je partage votre analyse sur le message inapproprié de la campagne locale, ... J'ai demandé à la Préfecture de s'assurer que dans l'avenir les services de l'État ne puissent être associés à ce message, et d'examiner avec la presse locale concernée, le Midi-Libre, dont il convient de souligner la mobilisation permanente pour lutter contre l'insécurité routière, les possibilités d'une campagne ciblée sur le conducteur désigné"*.

Semaine de Sécurité Routière :

➤ Des lycées de l'Hérault et du Gard ont travaillé sur un texte écrit par Sébastien, lycéen, qui est en fait un témoignage d'un épisode vécu : un accident qu'il a vu en direct et lors duquel sa mère, médecin-pompier intervient. Cet accident terrifiant, et ses réactions pendant les jours qui ont suivi, sont commentés par Sébastien qui révèle sa prise de conscience brutale du problème des accidents : c'est très pédagogique auprès des jeunes. (Le texte de Sébastien paraîtra in extenso dans notre prochain numéro).

➤ Au lycée René GOSSE de Clermont l'Hérault : M. VILLANUEVA, enseignant et des élèves, ont créé l'association "au volant j'assure" et ont réalisé le CD d'Arielle. Une compagnie d'assurance prévoit d'en faire 10 000 exemplaires à joindre aux contrats d'assurance. Le 25 octobre 2000 un débat a été organisé avec le proviseur, les enseignants, les officiels de la préfecture et les élèves : cela paraît de bon augure pour le futur.

➤ FRANCE 3 le 30 octobre 2000 a invité Odile ARNAUD qui en a profité pour mettre en lumière les discordances entre les chiffres d'enfants tués ou blessés donnés officiellement (600), et ceux des victimes reçus aux urgences du C.H.U (1 500)

LOIRET et EURE-ET-LOIR

La République du Centre publie chaque jeudi, depuis février 2000, sur une demi-page, une rubrique mise en forme par Gérard PÉTIN (Président de l'association départementale du Loiret) et son équipe, sur des thèmes divers : être vu la nuit, les enfants dans la rue, la vitesse, les mauvais prétextes, les jeunes très exposés, traverser la rue, etc...

Actuellement 44 fiches ont été publiées : elle sont très intéressantes et il s'avère que cette rubrique est beaucoup lue et pas seulement localement.

LA RÉUNION

Une île lointaine, et si proche par sa culture, par ses ambitions sécuritaires. Une association départementale de la Ligue s'est créée, sous la présidence de Marlène DIJOUX, aidée d'une équipe dynamique. Ce département compte 15 tués par 100 000 habitants, c'est-à-dire la moyenne nationale. Il y a beaucoup de voitures, et les routes principales servent aussi aux déplacements des piétons à la campagne. Cette promiscuité a pour conséquence que 30 % des tués sont des piétons. Une étude IPSOS réalisée récemment sur les conducteurs de l'île a fait apparaître qu'ils sont individuellement conscients qu'ils dépassent les limites de vitesse, mais qu'ils approuvent l'existence et la nécessité de ces limites. Les autorités (préfecture, gendarmerie...) oeuvrent efficacement pour supprimer les accidents, tant dans les infrastructures que dans les comportements.

LOIR-ET-CHER

La LIGUE du Loir et Cher a commencé sa semaine de sécurité routière un peu plus tôt, à savoir le 15 octobre, dans le cadre des 3^{ème} rendez-vous de l'histoire de Blois. Ce salon consacré aux "utopies, moteurs de l'histoire" rassemblait des professeurs de toute la France. Geneviève JURGENSEN est intervenue devant une trentaine de personnes sur le thème "zéro accident, une utopie ?". La Nouvelle République a interviewé la fondatrice de l'association. Deux subventions de la DDE (3 500F et 1 500 F) nous ont permis de diffuser 5 000 exemplaires d'un fascicule réalisé par la LIGUE de Lyon: "Ouvrons les yeux avant qu'ils ne se ferment" et la plaquette de la FUBicy: "À vélo, la lumière, c'est la vie". Ces documents ont été diffusés dans le département, dans les magasins de proximité, au sein de l'hôpital de Blois, dans quelques lycées et lors d'une assemblée générale des anciens combattants d'Algérie...

MOSELLE

Des actions ont été réalisées à l'occasion de la semaine nationale de sécurité routière d'octobre. Un programme sommaire a été mis sur pied par la préfecture, en collaboration avec les associations. En ce qui concerne la Ligue Contre la violence Routière, ses activités ont été :

- ☞ 21 octobre 2000 : envoi de communiqués de presse aux journaux régionaux, pour relayer "l'appel de la Ligue", avec les 144 signatures. L'écho dans la presse a été très bon et a entraîné beaucoup de contacts
- ☞ 23 octobre 2000 : participation de Jean-Yves Lamant au forum des I.D.S.R. (Inspecteurs Départementaux de Sécurité Routière) pour le lancement de la semaine de sécurité routière. Une mallette était prévue par la préfecture pour les I.D.S.R., mais n'est pas prête.
- ☞ 24 octobre 2000 : Intervention de Jean-Yves LAMANT (invité du jour) dans le journal télévisé

du midi de FRANCE 3. Ceci a été l'occasion de dire ce que la Ligue attendait du C.I.S.R. (Conseil Interministériel de Sécurité Routière) prévu le lendemain.

- ☞ 25 octobre 2000 : Conférence de Jean-Yves LAMANT et de Gérard JAGER devant le Lion's Club de Montigny-Europe (Chèque de soutien de 2000 F reçu).
- ☞ 27 octobre 2000 : Intervention de Jean-Yves LAMANT (invité du jour) dans l'émission de 7 h 45 de Radio Bleue Sud-Lorraine. Sujets évoqués : lenteur de la décision de doubler l'A.3 et importance du ferroutage.
- ☞ 28 octobre 2000 : Distribution de prospectus "Arrêtons le massacre" et "Zéro accident, c'est possible", dans les rues de Metz : contacts très intéressants.
- ☞ Programme d'action de fin 2000 : poursuite de l'opération ruban blanc, interventions en entreprises et dans les collèges et lycées, prospectus "arrêtons le massacre" dans les salles d'attente (sécurité sociale, avocats, médecins).

PARIS

Médiation Judiciaire. Une jeune femme cycliste a rejoint l'association après qu'une automobiliste de 22 ans, excédée par les embouteillages d'un jour de grève, l'ait délibérément renversée, lui brisant le pied. Un autre cycliste a rattrapé la conductrice qui prenait la fuite, mais le passager est sorti de la voiture et l'a menacée. Cette scène s'est passée devant des lycéens qui soutenaient les fuyards. Le témoin a porté plainte et est allé voir le procureur pour lui expliquer les faits.

La jeune femme renversée nous a contactés pour faire aboutir sa plainte contre cette violence stupide que nous croisons tous les jours.

Elle a accepté finalement une médiation judiciaire exemplaire.

En présence de deux avocats et de deux conciliateurs, la responsable de l'accident a accepté :

- ☞ De prendre par écrit "acte de son comportement trop agressif et de sa volonté d'intimidation" et a reconnu "les conséquences plus graves que cela aurait pu entraîner".
- ☞ De verser un don à la Ligue Contre la Violence Routière (3.000 F).
- ☞ De faire avec la plaignante, une promenade d'une heure à vélo pour comprendre les dangers et le point de vue des cyclistes.
- ☞ De faire aussi avec elle une intervention devant la classe dont les élèves ont mal réagi.

Cette longue médiation (4 heures) a permis à chacun de s'exprimer et de trouver des solutions constructives. C'est un bon exemple qui pourrait être fait dans d'autres cas.

Précisions sur les fondements des médiations: de telles médiations sont initiées officiellement par le parquet et ne concernent que le pénal. Les préjudices sont indemnisés indépendamment par les assurances. Le parquet transmet le dossier à l'association d'aide pénale, qui contacte les deux parties et leurs avocats.

RHÔNE

Le 29 juillet : au péage du Villefranche-sur-Saône, de l'autoroute A6, 39 adhérents ou sympathisants de la Ligue ont distribué 11 000 dépliants d'information sur la vitesse : "5 raisons pour réduire la vitesse" et 11 000 dépliants sur les facteurs d'accidents : "ouvrons les yeux avant qu'ils ne se ferment".

L'opération, financée par le P.D.A.S.R., a été soutenue par une lettre du Préfet à la Société des Autoroutes.

La collaboration avec la gendarmerie a été très bonne : Michèle GONON, Présidente de la Ligue du Rhône, leur a demandé d'intervenir pour les gens non-ceinturés.

↳ 10 octobre 2000 : Michèle GONON est intervenue au colloque de l'INRETS et a rappelé le besoin de reconnaissance par la justice.

↳ 21 octobre 2000 : manifestation avec "les droits du Piéton" entre la place Antonin Poncet et la place des Terreaux (banderole Ligue Contre la Violence Routière : "Halte à l'invasion de l'automobile. Déplaçons-nous autrement").

↳ Prévu le **29 novembre 2000** à 8 h 30 au Tribunal Correctionnel de Bourg en Bresse le procès d'Évelyne GIUDICELLI qui a tué Maxime 11ans près du car scolaire. Elle avait 2,68 g d'alcool, elle roulait vite. La Ligue s'est constitué partie civile à ce procès : **Venez nombreux.**

YVELINES

L'ombre du danger sur le chemin des écoliers

Les silhouettes des 14 tués en 8 ans sur les 4 km de la RD 186, ont été installées au début de la semaine de sécurité routière par un collectif de parents révoltés par la mort de David, collégien de 11 ans, tué par une jeune femme de 22 ans, sur le passage piéton situé à une centaine de mètres de la sortie de son collège.

"La silhouette symbolise l'absence d'une personne et, en même temps, elle représente une cible de tir" explique le père de David. C'est l'exemple des opérations menées dans le département de l'Hérault (Pondération n°44) et celui de la Gironde qui nous a inspirés. Un grand merci pour l'aide que nous ont apportée les acteurs de ces deux départements.

Plus de 2 000 tracts d'information sur les dangers de la vitesse ont été distribués aux conducteurs. Une pétition pour des aménagements de sécurité, notamment la réalisation d'une zone 30 aux abords des établissements scolaires, a recueilli plus de 2 000 signatures. Un rassemblement à l'heure de la rentrée des collégiens, le 26 octobre, a réuni 350 participants (350 bougies distribuées). Dix panneaux d'information ont été installés le long du Collège et des banderoles rappelant les distances d'arrêt à 50km/h. FRANCE 3 a rendu compte de l'opération dans son émission nationale à l'heure de grande écoute.

Le Collectif doit se structurer pour suivre la réalisation des aménagements, notamment dans le cadre des comités du plan de déplacements urbains qui démarre en 2001. Il doit assurer en outre l'information des parents et des élèves sur les dangers du chemin de l'école.

(Fabienne et Claude LEFEBVRE, Marie-Christine et Sylvain BERGER, Martine et Jean REZÉ, Pierre SOLVICHE)

ISERE

Lettre d'Évelyne FRANÇON de la LIGUE :

"André COSTE et son épouse Thérèse nous ont quittés à 6 mois de distance.

En 1992, flanqué d'une poignée de femmes et d'hommes, André devient président de la Ligue-Isère. Dès lors, équipé de son vélo et riche de centaines de prospectus, il sillonne Grenoble dans l'espoir de sauver des vies. Son sourire bienveillant, sa générosité, son intégrité, la paix de son discours font de lui un de ces hommes qui font progresser le cœur de l'homme.

Merci André, Merci Thérèse, vous resterez des exemples pour nous en Isère".

RÉGION ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Conseil d'Administration du 28 octobre 2000 a nommé Chantal-Marie LAURENT, Déléguée Régionale des départements suivants : Alpes de Hautes Provence, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Corse, Hautes Alpes, Var, Vaucluse. Les adhérents des départements où il n'existe pas d'association déclarée auront ainsi, plus près d'eux, une interlocutrice de la Ligue.

HAUTES-PYRÉNÉES

Le 28 octobre, la Ligue et l'Association des Paralysés de France, ont organisé une manifestation "Arrêtons le massacre", sur la place de Verdun à TARBES, pour stigmatiser l'hécatombe routière. Des pictogrammes symbolisant les différents facteurs d'accidents ont été placés sur l'esplanade : alcool, vitesse ... Vingt personnes se sont allongées, représentant le nombre de morts sur les routes dans le département, depuis le début de l'année.

Il y eu des témoignages émouvants de familles qui ont perdu un proche.

Marc BRUNING chargé des sports au Conseil Général a mis les jeunes en garde contre les "troisièmes mi-temps".

Demande d'emploi . Quelqu'un cherche-t-il un emploi-jeune spécialisé dans le domaine de la sécurité routière ?

Contactez la Ligue , ou directement le :

**02.62.21.99.19 ou e.mail: vitry.marc@wanadoo.fr
IDSR , 25 ans, niveau BPCASER :**

Nous sommes majoritaires !

- ☞ Une grande et heureuse surprise nous est venue d'un sondage (1) publié par L'Express dans son numéro du 31 octobre 2000 : une grande majorité des Français (soixante dix pour cent) ont répondu oui à la question : "la limitation de la puissance des véhicules par construction, en bridant les moteurs, serait-elle efficace pour limiter le nombre d'accident de la route ? ". Ils sont encore plus nombreux (soixante quinze pour cent) à se déclarer prêts à accepter une telle mesure si elle était prise.
- ☞ Nous qui nous croyions des pionniers, de doux rêveurs, nous étions nous-mêmes intoxiqués par les arguments que l'on entend toujours dans les médias! La vérité est donc toute autre : quand nous réclamons que l'industrie automobile change en profondeur et que cesse le paradoxe actuel (une voiture sur trois mise sur le marché français peut dépasser les 200 km/h), nous parlons pour la majorité de nos concitoyens. Mieux : Louis Schweitzer, le président de Renault, s'est prononcé clairement sur RTL, pendant le dernier Mondial de l'automobile, en faveur de l'installation de boîtes noires permettant de rechercher les causes d'un accident. Il a affirmé qu'il y verrait là une source de progrès en sécurité routière.
- ☞ Nous voici donc d'autant plus confortés dans nos exigences. Elles sont raisonnables, ce sont comme d'habitude nos adversaires qui sont des utopistes, en croyant que l'état actuel des choses peut continuer, avec tant de malheur et tant d'indifférence.
- ☞ Nous voulons obtenir que l'État teste l'utilité des boîtes noires à grande échelle, et pendant un an. Il en équiperait par exemple les véhicules de La Poste, ou d'une autre grande entreprise de son administration, et étudierait les progrès obtenus. Cela lui fournirait tous les arguments pour étendre ensuite cet équipement à l'ensemble des véhicules légers.
- ☞ Merci à vous tous de vous faire les promoteurs de cette idée, c'est grâce à vous qu'elle pénétrera les esprits et s'imposera peu à peu comme une évidence.

Geneviève JURGENSEN

(1) sondage réalisé pour l'Express par l'Ifop du 26 au 27 octobre 2000 sur un échantillon de 969 personnes représentatif de la population française de 18 ans et plus . Méthode des quotas.

Interventions dans les médias nationales

Le 27 octobre 2000 : émission du "téléphone sonne" de France Inter. Deux jours après la réunion du CISR du 25 octobre 2000, Geneviève JURGENSEN, porte-parole de la Ligue près des médias, a participé à l'émission du "téléphone sonne" de France Inter. Étaient présents : Isabelle MASSIN, Déléguée interministérielle à la sécurité routière, Jean FLORY, Président de la Prévention Routière, Denis ESTAGNOT, journaliste à France Inter.

Le thème était "Pourra-t-on faire baisser le nombre des tués sur la route , et à quelles conditions"

Les questions ont porté surtout sur la nouvelle mesure permettant aux forces de l'ordre le retrait immédiat du permis au conducteur qui a dépassé de plus de 40km/h la vitesse maximale autorisée.

Les auditeurs faisant remarquer qu'une modulation aurait été nécessaire, (notamment en ville) et que cela donnait à entendre que les dépassements inférieurs étaient peu réprimés, voire tolérés. Geneviève JURGENSEN. a fait remarquer que les arguments actuels étaient les mêmes que ceux que l'on entendait il y a 15 ans à propos de l'alcool quand la LIGUE proposait de réduire le seuil de 1,20 g à 0,80g ! Tous les experts sont d'accord sur les risques liés à la vitesse. Aucun résultat significatif ne peut être obtenu tant que les vitesses moyennes pratiquées ne baisseront pas.

Sur la question de l'accidentologie des cyclomoteurs, Geneviève JURGENSEN. rappelle que la LIGUE a intenté une action contre les constructeurs sur le débridage des moteurs et que l'immatriculation des cyclomoteurs a été demandée. Isabelle MASSIN confirme que le décret sera signé le 1/1/2001.

Un auditeur préconise la mise en fourrière immédiate du véhicule plutôt que le retrait de permis, et le contrôle des vitesses sur autoroute par le ticket de péage.

Enfin, Geneviève JURGENSEN. a conclu le débat en précisant que "le Ministre il y a 3 ans, presque jour pour jour, avait fixé comme objectif de sauver 4 000 vies en 5 ans : nous ne sommes qu'à 10% de cet objectif ! Il y a urgence sanitaire. Quand on pense à toute cette énergie dépensée contre les conséquences de la "vache folle", nous demandons que la sécurité routière, parfaitement documentée, soit traitée avec la même énergie."

Les 26 et 31 octobre sur LCI .A la suite du comité interministériel de sécurité routière du 25 octobre, Geneviève JURGENSEN a été reçue deux fois sur LCI dans l'émission de Jean-François RABILLOUD.

Radios Nous avons par ailleurs été invités à réagir au comité interministériel pour Sud Radio, Europe 1, Autoroute-Infos, entre autres.

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES

1 - Normandie

CALVADOS : Philippe VAYSSETTE - 12 rue Doyen Barbeau - 14000 CAEN - Tél. : 02.31.93.19.34
EURE : Annie LE BOTLAN - 3 Rue de la Petite Garenne - 27950 SAINT JUST - Tél. : 02.32.52.14.47
OISE : Alain POUILLARD - chez Martine ELOI - 5 rue Bourdin - 60890 MAROLLES
ORNE : Julien PICQUET - 37 Rue du Parc - 61150 RANES - Tél. : 02.33.39.40.44
SEINE-MARITIME : Pascal TREFFORT - 5 Rue d'Édreville - 76600 LE HAVRE - Tél. : 02.35.43.69.66

2 - Ile de France

YVELINES : Michel AUXENFANS - 26 Rue de Tourville A2 - 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE - Tél. : 01.34.51.58.55.
HAUTS DE SEINE : Philippe LAVILLE - 14 avenue des Palombes 91260 JUVISY S/ ORGE - Tél. & Fax. : 01.69.44.48.79
PARIS : Christine WEIL - 5 Bis Rue Moufle - 75011 PARIS - Tél. : 01.40.21.61.06

3 - Est

BAS-RHIN : Éliane WEIL - 16 Rue du Général Ducros - 67000 STRASBOURG
HAUT-RHIN : Louis HOFFMANN - Maison des Associations LIGUE. - 6 Rue d'Ingersheim - 68000 COLMAR - Tél. : 03.89.23.64.12
HAUT-RHIN Sud : André VOEGELE - 3 rue de la Liberté - 68170 - RIXHEIM - Tél. : 03.89.61.95.93
VOSGES : Michel MATHIEU - 140 Impasse de la Boule Girard - 88270 HENNECOURT - Tél. : 03.29.36.62.39

4 - Ouest

LOIRE ATLANTIQUE : Michèle CORNUDET - 5 Avenue des Merles - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE - Tél. : 02.40.25.62.16
FINISTERE : Daniel THÉAU - 18 Rue d'Aiguillon - 29200 BREST - Tél. : 02.98.80.00.84
MORBIHAN : Geneviève et Michel POTIER - 44 rue de Limur - 56860 SENÉ
SARTHE : Michel COUTELLE - 33 Rue de Bellevue - Appartement 564 - 72000 LE MANS

5 - Centre

INDRE : Daniel HILLION - chez P. AUGAY - 7 Rue Ampère - 36000 CHATEAUROUX - Tél. : 02.54.22.02.53
INDRE ET LOIRE : Jean-Jacques DUPLAISIS - 38 Avenue Honoré de Balzac - 37230 FONDETTES
LOIR ET CHER : Jean-Luc CARL - 15 Rue Bel Air - 41000 BLOIS - Tél. : 02.54.42.64.74
LOIRET : Gérard PETIN - 23 Rue de l'Orbette - 45000 ORLEANS - Tél. : 02.38.53.09.58

6 - Aquitaine

GIRONDE : Ligue Contre la Violence Routière - Maison des Associations - Place de l'Église - 33520 BRUGES
LANDES : Guy JAQUET - 1 Avenue Paul Doumer - 40100 DAX
PYRÉNÉES ATLANTIQUES : Jean LE FEVRE - 5 Rue de la Cendrée - 64320 BIZANOS - Tél. : 05.59.02.49.31
Antenne Pays Basque, Cote Landaise : Jean-Pierre BARNECHE - 8 rue Joseph Ponsolle - 40220 TARNOS - Tél. : 05.59.55.37.91

7 - Languedoc-Roussillon

GARD : Ginette BRUNEL - 15 Rue Bir-Hakeim, Appt. 35 30100 ALES - Tél. : 04.66.30.49.52
HÉRAULT : Odile ARNAUD - Rue Antérieur - 34270 CLARET - Tél. : 04.67.59.04.24 - Tel + Fax : 04.67.59.03.69
PYRÉNÉES ORIENTALES : Jean-Claude LLOBERES - Chemin de la Pavé - 66400 SAINT JEAN PLA DE CORTS - Tél. : 04.68.83.16.54
AUDE : Jean MOUNIÉ - "Le Moulin à Vent" - 11150 VILLEPINTE - Tél. : 04.68.94.25.24

8 - Côte d'Azur

ALPES MARITIMES : Martine BELLANGER - 5 rue Saint Véran 06140 VENCE - Tél. + Fax. : 04.93.58.72.65
BOUCHES DU RHÔNE : Françoise DEWAVRIN - Quartier Saint-Joseph - 3 Chemin des Écureuils - 13950 CADOLIVE - Tél. : 04.42.72.41.28

9 - Rhône-Alpes

DROME : Luc GABRIELLE - LIGUE. - 36 B, Rue de Biberach - 26000 VALENCE - Tél. : 04.75.78.49.02
ISERE : Pierre DALMASSO - 102 rue Abbé Grégoire 38000 GRENOBLE - 04.76.84.66.41
RHÔNE : Michèle GONON - 22 Rue Pernon - "Les Tilleuls" - 69004 LYON - Tél. : 04.78.29.52.65
SAVOIE : Daniel GOINEAU - 50 Square d'Orgeval - 73000 CHAMBERY - Tél. : 04.79.62.52.63.
HAUTE-SAVOIE : Monique LAMANT - 9 Rue des Clarisses - 74000 ANNECY - Tél. : 04.50.51.29.34

10 - Nord Pas de Calais

11 - Midi-Pyrénées

AVEYRON : Christiane POINSOT - 2 Rue des Rouges Gorges - Les Costes Rouges - 12850 ONET - LE - CHÂTEAU - Tél. : 05.65.42.21.63
HAUTES-PYRÉNÉES : Catherine KESSELS-FORMON - 37 Chemin Artigala - 65200 MONTGAILLARD - Tél. : 05.62.91.59.55 - Fax. : 05.62.91.56.08
TARN : Viviane VAREILLES - 9 Rue Fernandez - 81000 ALBI - Tél. + fax. : 05.63.49.75.63
HAUTE GARONNE : Christine FASQUELLE - 23 Rue des Tamaris - 31700 BLAGNAC - Tél. : 05.62.74.11.81

12 - Limousin

13 - Champagne-Lorraine

MOSELLE : Gérard JAGER - Maison des Associations - 1 Rue du Coetlosquet - 57000 METZ - Tél. (LIGUE.) : 03.87.69.04.85 - Tél. (domicile) : 03.87.51.10.15 - Fax : 03.87.38.03.88

14 - Bourgogne

COTE D'OR : Catherine PÉPOZ - 24 B Avenue de la République - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR - Tél. : 03.80.48.24.99

15 - Outre Mer

LA RÉUNION : Marlène DIJOUX - Ligue Contre la Violence Routière - 22 Rue François de Mahy - 97410 SAINT-PIERRE - Tél. : 02.62.34.16.03

Odile ARNAUD, Jacques BORENE, Jean-Luc CARL, Francine CICUREL, Aline ISSAYKINE, Geneviève JURGENSEN, Jean-Yves LAMANT, Philippe LAVILLE, Annie LE BOTLAN, Jean-Claude LLOBERES, Michel MATHIEU, Paul MEYER, Gérard PÉTIN, Chantal PERRICHON, Julien PICQUET, Catherine POULAIN, Jacques ROBIN, Jacques TASIA, Pascal TREFFORT, Odile VAN HÉE, Viviane VAREILLES, Christine WEIL.

Délégués régionaux pouvant assister au Conseil d'Administration avec voix consultative : Geneviève FUCHS, Philippe GERVOT, Chantal-Marie LAURENT, Jean LE FEVRE, Jean-Marie LEVERRIER, Paul MEYER, Gérard PÉTIN.

Président : Philippe LAVILLE
Tél. + Fax 01.69.44.48.79

vice-présidente : Chantal PERRICHON
Tél. 01.44.27.52.29
(chap.lcvr@noos.fr)

vice-président : Jacques ROBIN
Tél.+ Fax. 02.97.75.20.43
(jacques-marie-robin@wanadoo.fr)

Secrétaire Générale : Odile VAN HÉE
Tél. + Fax : 01.47.36.20.45
(ovanhee@club-internet.fr)

Trésorière : Annie LE BOTLAN

Membres du Bureau : Geneviève JURGENSEN
(Porte parole près des médias)
 Jean-Yves LAMANT,
(jylamant@club-internet.fr)

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

1 - Normandie (Aisne - Calvados - Eure - Manche - Oise - Orne - Seine Maritime - Somme)
 Jean-Marie LEVERRIER - Creuley - 14410 VIESSOIX - Tél. : 02.31.68.44.27 - Télécopie : 02.31.68.35.50

2 - Ile de France (Essonne - Hauts de Seine - Seine et Marne - Seine Saint Denis - Val de Marne - Val d'Oise - Ville de Paris - Yvelines)
 Philippe LAVILLE - 14 avenue des Palombes - 91260 JUVISY S/ ORGE - Tél. & Fax. : 01.69.44.48.79

3 - Est (Bas-Rhin - Territoire de Belfort) Geneviève FUCHS - Maison des Associations - 6 rue d'Ingersheim - 68000 COLMAR - Tél. : 03.89.23.64.12

4 - Ouest (Charente Maritime - Côtes d'Armor - Finistère - Ille et Vilaine - Loire Atlantique - Maine et Loire - Mayenne - Morbihan - Sarthe - Vendée) : Philippe GERVOT - 6 Rue Louis Gervot - 44500 LA BAULE - Tél. : 02.40.60.09.65

5 - Centre (Cher - Eure et Loir - Indre et Loire - Loir et Cher - Loiret) Gérard PETIN - 23 Rue de l'Orbette - 45000 ORLEANS - Tél. : 02.38.53.09.58
 (Allier - Charente - Deux Sèvres - Vienne - Indre):Bureau National

6 - Aquitaine (Dordogne - Gironde - Landes - Lot et Garonne - Pyrénées-Atlantiques)
 Jean LE FEVRE - 5 Rue de la Cendré - 64320 BIZANOS - Tél. : 05.59.02.49.31

7 - Languedoc-Roussillon (Aude - Gard - Hérault - Lozère - Pyrénées-Orientales)
 Odile ARNAUD - Rue Antérieu - 34270 CLARET - Tél. : 04.67.59.04.24 - Tel + Fax : 04.67.59.03.69

8 - Provence Côte d'Azur (Alpes de haute Provence - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Corse - Hautes Alpes - Var - Vaucluse)
 Chantal-Marie LAURENT - 19 rue Frédéric Chevillon - 13001 MARSEILLE - Tél.+ Fax. : 04.91.95.97.17

9 - Rhône Alpes (Ain - Ardèche - Cantal - Drôme - Haute Loire - Hautes Savoie - Isère - Loire - Puy de Dôme - Rhône - Savoie)
 Bureau National

10 - Nord Pas de Calais (Nord - Pas de Calais)
 Bureau National

11 - Midi-Pyrénées (Ariège - Aveyron - Gers - Haute-Garonne - Hautes-Pyrénées - Lot - Tarn - Tarn et Garonne)
 Paul MEYER - 6 Rue du Docteur Laennec - 65000 TARBES - Tél. : 05.62.93.52.16

12 - Limousin (Corrèze - Creuse - Haute-Vienne)
 Bureau National

13 - Champagne-Lorraine (Marne - Meurthe et Moselle - Meuse - Moselle)
 Jean-Yves LAMANT - 36 Clos des Sorbiers - 57157 MARLY

14 - Centre Est (Ardennes - Aube - Côte D'Or - Doubs - Haute Marne - Haute Saône - Jura - Nièvre - Saône et Loire - Yonne)
 Bureau National

BULLETIN D'ADHÉSION

J'adhère :

Je renouvelle mon adhésion :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Profession : _____

Cotisation minimale 200 F

Chèque à libeller à l'ordre de : **LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE**
 Bulletin à renvoyer à : **Adresse de votre association départementale**
ou 15 Rue Jobbé Duval - 75015 PARIS

La cotisation comprend l'abonnement à PONDÉRATION (4 numéros par an).